

République tunisienne

Ministère des affaires religieuses

Unité de gestion du budget par objectifs



**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
DE LA MISSION AFFAIRES
RELIGIEUSES
AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

SOMMAIRE

Chapitre1 : présentation générale

Chapitre I : Présentation générale de la mission

1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission
2. Présentation des programmes de la mission
3. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission
4. Le budget et la programmation des dépenses de la mission à moyen terme

Chapitre II : Présentation des programmes de la mission

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

ANNEXES :

1. Fiches des indicateurs de performance du programme

Chapitre1 : présentation générale de la mission

1- Présentation de la stratégie du secteur et de la mission

1.1 Stratégie du secteur

La stratégie du secteur des affaires religieuses consiste en :

- La diffusion des valeurs de modération et de tolérance pour protéger la société des dangers de l'isolement, de l'extrémisme et de l'intégrisme,
- La facilitation et la garantie des conditions optimales pour la pratique des rites,
- La sauvegarde de l'héritage religieux.
- La protection du Saint Coran,
- La sensibilisation et la vulgarisation religieuses,
- Le soutien à la recherche scientifique.
- La coopération internationale dans le domaine religieux.

2.2 Stratégie de la mission

La mission première du ministère des affaires religieuses est de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine religieux en fixant les plans et programmes du secteur visant à:

- Faciliter la pratique des rites religieux,
- Diffuser les valeurs de modération et de tolérance au sein de la société en vue de garantir la préservation de sa cohésion et la prémunir contre tous les risques d'isolement, d'intégrisme et d'extrémisme,
- Soutenir les liens de familiarité, de solidarité et d'entraide au sein de la société,
- Préserver le patrimoine religieux éclairé et en faire usage en encourageant la recherche et sa valorisation,
- Préserver et renforcer l'attachement à l'identité et la personnalité historique tunisiennes.

Et ce dans le cadre du respect de la constitution, qui garantit la liberté de croyance et la pratique des rites religieux et dont l'article 6 stipule que « L'État protège la religion, garantit la liberté de

croissance, de conscience et de l'exercice des cultes. Il assure la neutralité des mosquées et des lieux de culte de l'exploitation partisane »

Sur la base de ce qui précède, les axes stratégiques du ministère des affaires religieuses se résument comme suit :

- ☒ Faciliter la pratique de rituels religieux chez les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux,
- ☒ Diffuser les valeurs de modération et de tolérance au sein de la société.
- ☒ Assurer la neutralité des lieux de culte.

La stratégie du ministère (en tant que politique générale) s'inscrit dans le cadre de la politique de l'État visant à :

❖ Lutter contre toutes les manifestations d'intégrisme et d'extrémisme et protéger la paix sociale en intensifiant la prise de conscience et l'orientation religieuses des citoyens, en rationalisant et en développant le discours religieux et en diffusant une pensée religieuse éclairée (un discours alternatif) particulièrement à travers :

- ✓ L'organisation de cours dans les mosquées et les lieux de prière.
- ✓ La préparation de programmes radiophoniques et télévisés de sensibilisation du public.
- ✓ L'organisation de conférences, manifestations, colloques et séminaires scientifiques et religieux.
- ✓ Le soutien à la recherche et aux études scientifiques dans les domaines des sciences islamiques et la mise en valeur, la préservation et la diffusion du patrimoine islamique.
- ✓ La protection du Saint Coran en encourageant sa mémorisation, sa récitation et son intonation.
- ✓ L'encadrement des kouttebs afin d'éduquer correctement les jeunes conformément aux enseignements authentiques de la religion islamique et à ses principes de tolérance.

En plus de soutenir la coopération internationale dans le domaine religieux et de mettre en œuvre des programmes et activités afférents à :

- La prise en charge des monuments religieux en termes d'entretien, d'ameublement et d'équipement.

- La facilitation de la tenue de rituels religieux, l'encadrement et la formation des cadres des mosquées, en vue de développer leur performance.

❖ S'engager à la réalisation des objectifs de développement durable (à l'horizon 2030) fixés par les Etats membres des Nations Unies et ratifiés par la République Tunisienne, notamment en ce qui concerne:

✓ Objectif 4.2 qui stipule que « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire »

✓ L'objectif 4.7, qui stipule que « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable »

Le ministère veille à atteindre ces deux objectifs 4-2 et 4-7 à travers le programme éducatif officiel dans les kouttebs, qui comprend, en plus de la mémorisation du Saint Coran, son interprétation et sa récitation, des matières d'enseignement d'arithmétique mentale, du dessin, de l'informatique et des travaux manuels.

✓ Objectif 5 sur l'égalité des chances entre les sexes qui vise à mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles dans la vie publique et privée à travers le monde.

✓ Objectif 16.1: réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité associés dans le monde.

Les objectifs stratégiques du ministère consistent à:

- Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre de l'engagement à respecter la neutralité des mosquées et à préserver le patrimoine religieux.

- Préserver la cohésion spirituelle de la société pour les femmes et les hommes

À cet effet, les programmes de sensibilisation et de vulgarisation religieuses dans les mosquées, les lieux de prière et les espaces publics, les conférences, séminaires, colloques et réunions organisés par le ministère se focalisent sur la diffusion des valeurs de modération et de tolérance et le rejet de la violence et l'extrémisme et de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et ce dans le but de préserver la paix sociale et la cohésion spirituelle dans la société chez les femmes et les hommes. L'ensemble s'insère dans le cadre des objectifs de développement durable 5 et 16-1 mentionnés ci-dessus.

2. Présentation des programmes de la mission

Fondés sur la stratégie du secteur des affaires religieuses, les programmes de la mission consistent en :

N° d'ordre	N° du programme	Intitulé du programme
1	1	Développement religieux
2	9	Pilotage et appui

3. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission

Tableau n° 1
Résumé des objectifs et des indicateurs de performance de la mission

Programme	Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance
Programme n° 1 : Développement religieux	Objectif 1.1 : Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de monuments religieux pour mille habitants aux niveaux régional et national - Taux de résorption des postes vacants dans les monuments religieux - Pourcentage de préservation du patrimoine religieux.

	Objectif 1.2 : Préserver la cohésion spirituelle de la société chez les femmes et les hommes	-Taux d'évolution du nombre de leçons, de conférences, de dictées coraniques et d'autres activités dans les mosquées, les espaces de prière et les espaces publics destinés à la sensibilisation et à l'orientation religieuses -Taux d'évolution du nombre de Kouttebs à l'échelle nationale
Programme n° 2 : Pilotage et appui	Objectif 9.1 : Assurer l'efficacité du programme Pilotage et appui	Indicateur d'efficacité du programme
	Objectif 9.2 : Améliorer la gestion des crédits	- Taux de consommation des crédits - Taux de consommation des crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement. - Taux de consommation des crédits de paiement pour les dépenses d'investissement -Taux de consommation des crédits pour les dépenses d'interventions
	Objectif 9.3 maîtriser la masse salariale	- Taux de maîtrise de la masse salariale

4. Budget et programmation des dépenses de la mission à moyen terme

4.1 Présentation du budget de la mission au titre de l'année 2021

Le projet de budget du ministère des affaires religieuses (mission) pour l'année 2021 s'élève 165.459 millions de dinars, répartis selon les programmes comme suit:

- **Programme n° 1: 128 .900 millions de dinars.**
- **Programme n° 9 : 36.559 millions de dinars.**

Répartition du budget de la mission « Affaires Religieuses » au titre de l'année 2021 selon les programmes et par nature de dépenses

(Crédits de paiement)

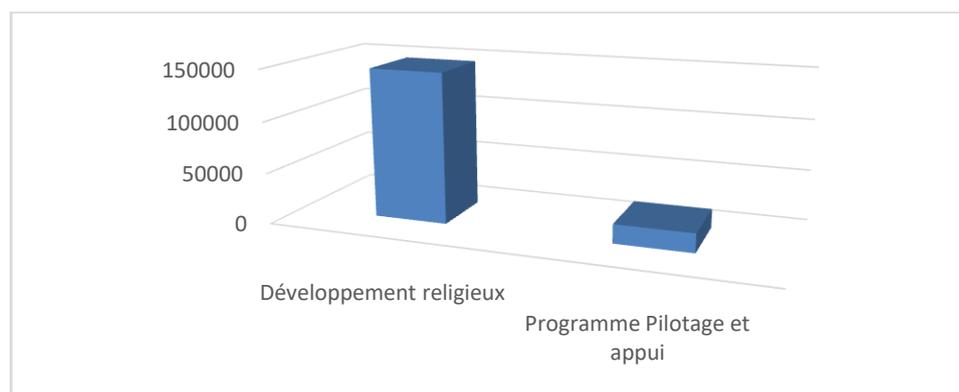
Unité: mille dinars

Programmes	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Part du programme dans le budget de la mission %
Programme 1 : Développement religieux	128.334	15.637	770	1.420	-	146.161
Programme 2 : Pilotage et appui	3.375	1.711	11.673	1.080	-	18.559
Total général	131.709	17.348	12.443	2.500	-	164.000

*ne tenant pas en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique n° 1 :

Répartition du budget du ministère au titre de l'année 2021 selon les programmes (Crédits de paiement).



4.2. Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission affaires culturelles

S'inscrivant dans le cadre des objectifs de développement durable, les objectifs stratégiques de la mission décrits ci-dessus consistent à :

- Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre de l'engagement du respect de la neutralité des mosquées et de la préservation du patrimoine religieux.

- Maintenir la paix sociale et la cohésion spirituelle dans la société pour les femmes et les hommes en luttant contre la pensée religieuse extrémiste et en rejetant toute forme de violence et de discrimination

La réalisation de ces objectifs nécessite d'intensifier les activités religieuses de sensibilisation dans les mosquées et les lieux de prière, de développer le discours religieux, d'habiliter les cadres des mosquées pour augmenter leurs rendements, d'encourager la recherche et les études scientifiques sur le terrain et d'accorder une plus grande attention aux mosquées et lieux de prière en termes d'entretien, d'ameublement et d'équipement.

Le cadre de dépenses à moyen terme (2023-2020) estimé selon les programmes et la nature de la dépense est décrit dans les deux tableaux suivants:

Tableau n° 3

Dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission

Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	82.232	90.376	98.442	115.693	128.376	141.213	155.335
Dépenses de fonctionnement	13.916	22.205	16.999	17.448	20.620	22.683	24.950
Dépenses d'Intervention	10.148	9.875	9.292	13.403	13.463	14.809	16.290
Dépenses d'Investissement	1.267	790	910	2.500	3.000	3.300	3.630
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-	-	-
Reste des dépenses	-	-	-	-	-	-	-
Total sans ressources propres des	107.563	123.246	125.643	149.044	164.000	182.005	165..000

établissements publics							
Total sans ressources propres des établissements publics	107.563	123.246	125.643	149.044	164.000	182.005	165.000

Tableau n°4:

Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission

Répartition par programmes (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Programmes	Réalizations			LF	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Développement religieux	94.858	113.600	100.483	139.243	146.900	159.790	173.969
Pilotage et appui	12.705	9.646	25.160	9.801	18.559	22.215	26.236
Total sans prise en compte les ressources propres des établissements publics	107.563	123.246	125.643	149.044	164.000	165.000	166.000

Chapitre2 : présentation des programmes du ministère

PROGRAMME « Développement religieux »

Le nom du responsable de programme : Sami Guesmi (depuis janvier 2017 jusqu'à)

1. Présentation générale du programme

a-Présentation de cartographie et de déclinaison opérationnelle

Ce programme est décliné en deux sous-programmes (sous-programme central et sous-programme régional) :

A- Le sous-programme central: pilotage des affaires religieuses.

B - Le sous-programme régional: gestion des affaires religieuses.

Le sous-programme central «Pilotage des affaires religieuses» comprend deux unités opérationnelles:

- L'unité opérationnelle n ° 1: comprend la direction générale des monuments religieux et cadres des mosquées, la direction générale des affaires islamiques et l'Inspection générale des affaires religieuses. L'unité opérationnelle veille à la mise en œuvre des activités principales suivantes:

Activité principale n ° 01: Tutelle des monuments religieux.

Activité principale n ° 02: Formation et diffusion de la production intellectuelle dans le domaine des sciences religieuses.

- L'unité opérationnelle numéro 2: comprend les institutions publiques, à savoir l'Institut supérieur des sciences islamiques de Kairouan et l'Institut supérieur de la charia de Tunis, en charge de la mise en œuvre de l'activité principale n° 2, liée à la formation des cadres religieux et la diffusion de la production intellectuelle dans le domaine des sciences religieuses.

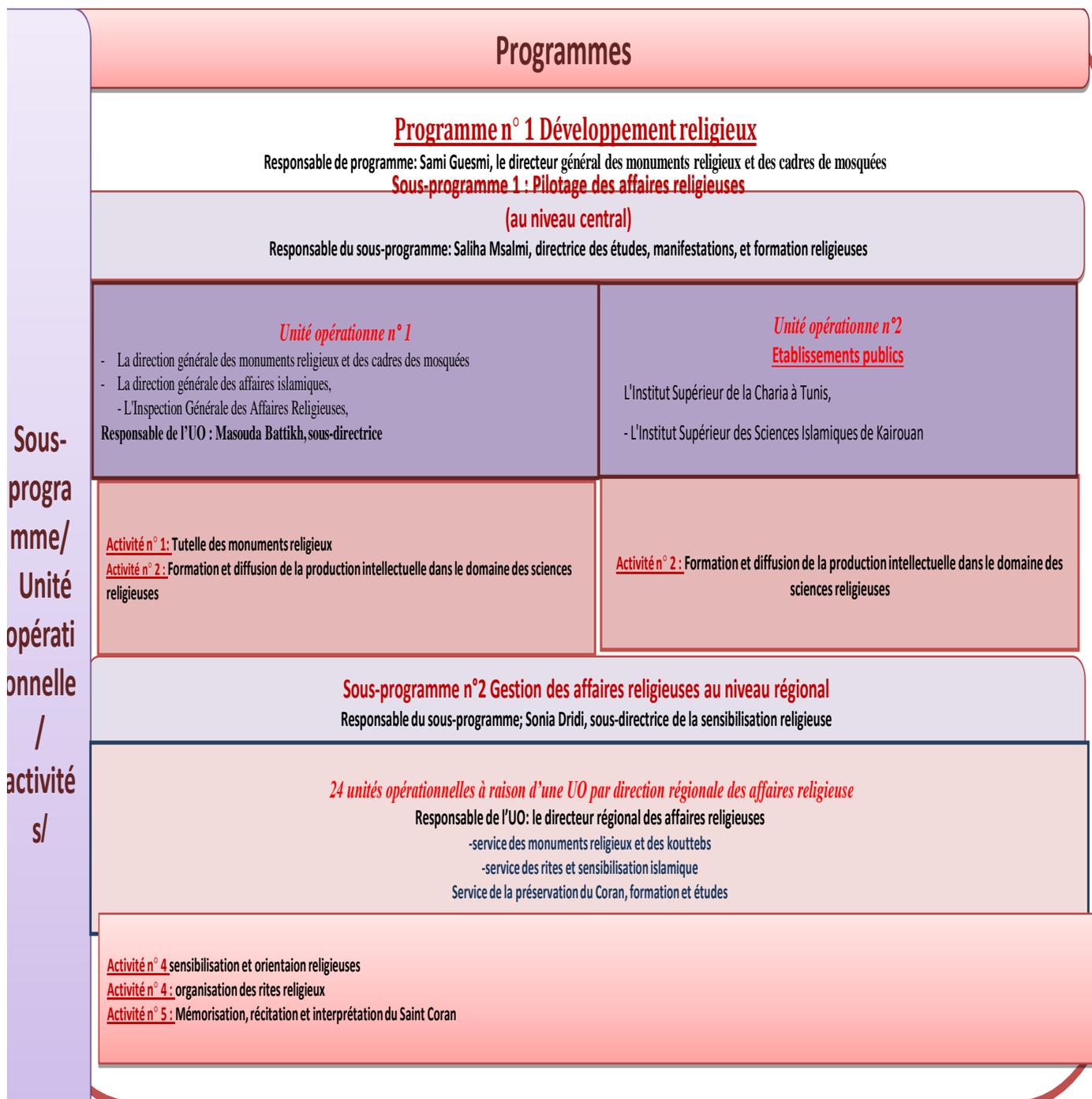
Le sous-programme régional «Gestion des affaires religieuses» comprend 24 unités opérationnelles, à raison d'une unité opérationnelle dans chaque direction régionale chargée de la mise en œuvre des activités principales suivantes:

Activité principale n ° 03: Organisation de rites religieux.

Activité principale Numéro 04: Sensibilisation et vulgarisation religieuses.

Activité principale n ° 05: Mémorisation, récitation et interprétation du Saint Coran.

Le diagramme ci-dessous montre la cartographie des programmes résultant de la déclinaison opérationnelle et met en évidence les sous-programmes et les unités opérationnelles ainsi que les principales activités de chaque unité opérationnelle au sein de chaque sous-programme. Il identifie également le responsable du programme et les responsables des sous-programmes ainsi que les responsables de chaque unité opérationnelle au sein de chaque sous-programme, qu'elle soit régionale ou centrale (la chaîne des responsabilités).



b- Stratégie du programme

La stratégie du programme de développement religieux consiste à :

- Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes,
- Consolider les principes de modération et de tolérance de la religion islamique afin de protéger la société des dangers de l'isolement, de l'intégrisme et de l'extrémisme. Ce qui permet de soutenir les liens de familiarité, de solidarité, d'entre-aide et de préserver les composantes de l'identité arabo-islamique,
- Protéger le Saint Coran,
- Eduquer et vulgariser
- Œuvrer pour réduire les disparités entre hommes et femmes en matière d'orientation religieuse pendant la saison du Hajj garantissant l'égalité et l'équivalence des chances entre les sexes,
- Soutenir la recherche scientifique.
- Entretenir la coopération internationale dans le domaine religieux,

A cet effet, le programme de développement religieux concerne les structures administratives suivantes du ministère :

- La direction générale des monuments religieux et cadres de mosquées,
- La direction générale des affaires islamiques,
- L'Inspection générale des affaires religieuses,
- L'Institut Supérieur de la Charia de Tunis,
- L'Institut Supérieur des Sciences Islamiques de Kairouan,
- Les directions régionales des affaires religieuses,

↗ Le secteur des affaires religieuses connaît de nombreux problèmes, dont les plus importants se résument en:

- ❖ Une répartition déséquilibrée des prédicateurs au niveau régional, la difficulté du suivi de l'évolution de la vie religieuse dans les régions et le contrôle de la présence des cadres des mosquées dans leurs postes de travail ainsi que l'évaluation de leurs performances.

Le ministère n'a pas été en mesure de remédier à cette situation car il n'a pas été autorisé à ouvrir des concours externes pour le recrutement des prédicateurs et pourvoir les postes vacants dans certaines délégations d'une part et corrélés les nominations aux mutations d'autre part.

- ❖ La difficulté à pourvoir les postes vacants dans des monuments religieux puisque la loi de finances n'en n'a pas autorisé les recrutements nécessaires en nombre suffisant d'une part et

l'absence de candidatures pour pourvoir les postes vacants à l'intérieur de la République d'autre part.

- ❖ L'augmentation significative de la masse des salaires des cadres de mosquée par rapport aux crédits alloués au budget.
- ❖ L'augmentation du nombre de permis de construire pour les mosquées et les lieux de prière.
- ❖ Le coût élevé d'électricité et d'eau dans les mosquées et les lieux de culte engendrant des impayés
- ❖ Le manque de ressources humaines, notamment au niveau du corps administratif commun, le corps d'ingénieurs, le corps d'architectes et le corps des financiers
- ❖ La faiblesse du discours religieux
- ❖ Les insuffisances de la sensibilisation religieuse résultant de :
 - La faiblesse du niveau d'éducation de certains imams et prédicateurs chargés de la sensibilisation religieuse.
 - La difficulté d'entériner des sujets d'actualité aux prédictions du vendredi en raison des demandes tardives reçues des ministères ou structures compétentes peu de temps avant la date du sermon. Cette situation entrave la notification à temps des sujets aux directions régionales des affaires religieuses.
- ❖ L'insuffisance de crédits alloués à la formation de la communauté tunisienne à l'étranger.
- ❖ Le retard de notification par les autorités concernées des activités de sensibilisation religieuse au profit de la communauté tunisienne à l'étranger
- ❖ L'absence de textes juridiques régissant le travail du ministère et la nécessité de revoir certains d'entre eux tels que ceux régissant les kouttebs, le Hajj et la Omra ...
- ❖ La faiblesse des crédits budgétaires pour les dépenses de fonctionnement et de développement.
- ❖ Les insuffisances concernant l'organisation du Hajj et de la Omra, dues au chevauchement de nombreux intervenants. Cette situation ne permet pas de délimiter les responsabilités en cas de violations. D'où la nécessité d'adopter un système intégré et complet qui rassemble toutes les parties prenantes.
- ❖ La détérioration d'un grand nombre de monuments religieux en raison de l'absence d'entretien périodique et les infractions commises par de nombreux comités de construction ou entrepreneurs (non respect des spécifications techniques) conjuguées par l'absence de textes légaux régissant la construction et l'entretien des monuments religieux.
- ❖ La faiblesse des crédits alloués aux dépenses destinées aux aménagements des monuments religieux eu égard à leurs besoins réels et à leur nombre qui ne cesse d'augmenter.

- ❖ La lenteur des réalisations des travaux d'entretien et d'aménagement majeurs des monuments religieux au niveau régional (versus la dégradation de la situation de construction de certains monuments, qui peut dans certains cas constituer un danger pour les fidèles) en raison de la longueur des procédures liées aux marchés publics d'une part et du manque de suivi du niveau de consommation des crédits transférés aux conseils régionaux d'autre part.
- ❖ L'absence de carte numérique présentant la répartition des monuments religieux dans les gouvernorats et identifiant le besoin réel de la zone en monument religieux (en fonction de la densité de population et de la distance de séparation avec le reste des monuments religieux).

Les axes stratégiques du programme «Développement religieux» sont:

- ☒ **Faciliter la pratique des rites religieux entre femmes et hommes**: en offrant des conditions optimales aux fidèles hommes et femmes afin de faciliter la pratique des rites religieux en :
 - Prenant soin des mosquées et lieux de prière en termes d'entretien, d'équipement et d'ameublement, afin de préserver le patrimoine religieux.
 - Fournissant le cadre humain en nombre suffisant.

D'où la nécessité de pourvoir les postes vacants pour les monuments religieux et d'attribuer des espaces de prière et d'ablution aux femmes. Or ce n'est pas le cas actuellement dans de nombreuses mosquées et lieux de prière au niveau national.

- ☒ **Assurer la neutralité des lieux de culte**: en œuvrant à la neutralité des activités menées par les cadres de mosquées dans les mosquées et lieux de prière (prédications du vendredi, cours, à titre d'exemple ...) de toute exploitation partisane en intensifiant les inspections et les contrôles effectués par les inspecteurs et prédicateurs.

- ☒ **Diffuser les valeurs de modération et de tolérance au cœur de la société à travers:**

a) au niveau central:

- **Formation et développement des compétences**: en encadrant et en formant les cadres des mosquées afin de développer leurs performances, notamment les imams des prédications du vendredi et des imams des cinq prières qui sont chargés d'éduquer et de guider les populations.

- **Information religieuse et discours religieux**: en œuvrant à les développer et à les mettre en adéquation avec les enjeux de l'époque et les aspirations des citoyens et d'en assurer leur conformité afin de garantir la paix sociale et garantir l'intérêt général

- **Production intellectuelle:** en encourageant la production intellectuelle, en soutenant la recherche et les études scientifiques dans les domaines des sciences islamiques et en les diffusant auprès des deux sexes.

- **Manifestations, rencontres, séminaires scientifiques et religieux, journées de formation et cours:** en œuvrant à bien les organiser et choisir les sujets abordés et le public convié.

b) au niveau régional:

- **Les rituels religieux:** en œuvrant pour faciliter leur pratique et assurer leur bon fonctionnement.

- **Encadrement religieux, sensibilisation et orientation sur la base de l'égalité et de l'équivalence des chances pour les hommes et les femmes:** en assurant la bonne organisation des activités religieuses pertinentes, y compris des cours dans les mosquées, lieux de prière et autres espaces publics, ainsi que des conférences religieuses et des rencontres, de manière à garantir le bénéfice souhaité.

- **Le Saint Coran :** en organisant des concours coraniques et en encourageant sa mémorisation et sa récitation, son intonation, en plus de prendre soin des kouttebs afin d'éduquer les jeunes de manière rigoureuse, conformément aux enseignements authentiques de la religion islamique et à ses principes de tolérance.

🏠 **Priorités du programme:**

Sur la base de ce qui précède, les priorités du programme consistent à :

- Prendre soin des monuments religieux en ce qui concerne l'entretien, l'équipement, et l'ameublement,
- Encadrer les cadres des mosquées et les former afin de développer leurs performances,
- Faciliter la pratique et la tenue de rituels et l'organisation d'activités religieuses, de manifestations, de rencontres et de séminaires scientifiques et religieux,
- Soutenir et diffuser la recherche et les études scientifiques dans les domaines des sciences islamiques.
- Développer l'information religieuse dans le but de rationaliser le discours religieux.
- Encadrer, éduquer et conseiller
- Œuvrer à réduire les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'orientation religieuse pendant la période du Hajj en vue de garantir l'égalité et l'équivalence des chances entre les sexes.
- Protéger le Saint Coran en encourageant sa mémorisation, sa récitation et son intonation.

- Prendre soin des kouttebs afin d'éduquer les jeunes de manière rigoureuse, conformément aux enseignements authentiques de la religion islamique et à ses principes de tolérance.

À cette fin, les objectifs stratégiques de ce programme ont été fixés comme suit:

- ✓ **Le premier objectif stratégique:** faciliter la pratique de rituels religieux pour les femmes et hommes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.
- ✓ **Le deuxième objectif stratégique:** préserver la cohésion spirituelle dans la société chez les femmes et les hommes.

2. Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme

2.1 Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme (sous-programmes)

Dans le cadre des travaux de déclinaison de la performance des programmes du ministère en coordination avec l'unité GBO centrale au ministère des finances et Expertise France et en lien avec les travaux de déclinaison opérationnelle des programmes déjà approuvés, les objectifs stratégiques de ce programme ont été fixés comme suit:

- ✓ **Le premier objectif stratégique: faciliter la pratique de rituels religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.**

Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique, car il est étroitement lié aux attributions du ministère des affaires religieuses. Le ministère s'emploie, dans la limite des crédits budgétaires, à offrir aux fidèles du sexe féminin et masculin des conditions optimales afin de faciliter la pratique des rites religieux en:

- Prenant soin des mosquées et des lieux de prière par la réalisation des travaux d'entretien, d'aménagement et d'ameublement des monuments religieux, afin de préserver le patrimoine religieux.
- Fournir les ressources humaines suffisantes dans les monuments religieux et œuvrer à pourvoir les postes vacants.
- Neutraliser les lieux de culte pour les protéger de l'exploitation partisane afin de préserver la paix sociale et la sécurité spirituelle, protéger le pays des dangers de l'extrémisme et de l'intégrisme, et faire face à l'idéologie religieuse blasphématoire associée au terrorisme.
- Autoriser la construction de mosquées et de lieux de prière et approuver leur inscription en tant que monuments religieux sous la tutelle de l'État en réponse aux demandes des citoyens des

gouvernorats afin de fournir des lieux de culte en nombre suffisant et proportionnel au développement de la population dans chaque gouvernorat.

- Veiller à fournir des espaces pour les femmes dans les mosquées et les lieux de prière pour répondre aux besoins des femmes lors de la pratique des rites dans les monuments religieux.

✓ **Le deuxième objectif stratégique: Préserver la cohésion spirituelle dans la société chez les femmes et les hommes.**

Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique central puisque conformément au décret relatif aux attributions du ministère, la mission principale du ministère est de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine religieux en contrôlant les plans et programmes du secteur visant à:

- Préserver les valeurs spirituelles des membres de la communauté lors de l'accomplissement des rites religieux,

- Protéger la société des dangers de l'isolement, de l'exagération et de l'extrémisme en intensifiant la prise de conscience et l'orientation religieuse pour sensibiliser les citoyens et leur rappeler les principes et les règles de tolérance de l'islam en prônant la tolérance, modération et centrisme

- Soutenir les liens de familiarité, de solidarité et d'entre-aide entre les membres de la société dans le but de préserver les composantes de l'identité arabo-islamique, sa personnalité historique tunisienne et d'en renforcer l'attachement à celle-ci.

- Réduire les différences entre les hommes et les femmes et s'efforcer de parvenir à l'égalité et l'équivalence des chances entre eux, en consacrant les principes authentiques de la religion islamique basée sur la modération, la tolérance et la non-discrimination,

Représentant la religion de la grande majorité du peuple tunisien, la religion islamique prône les principes de modération et de tolérance évoqués ci-dessus et permet de protéger la société contre les dangers de l'isolement, de l'exagération, de l'extrémisme et de l'intégrisme, soutenir la paix sociale, renforcer les liens de familiarité, de solidarité et d'entre-aide entre les citoyens, préserver les composantes de l'identité. Dès lors, il y a lieu de consolider ces principes en:

- Intensifiant les formations au profit des cadres religieux (prédicateurs et cadres de mosquées), en particulier les prédicateurs et imams des cinq prières quotidiennes (dans une moindre mesure) pour développer leur performance et élever leur niveau eu égard à leur rôle dans l'éducation de la population et la diffusion de la pensée religieuse éclairée.

- Intensification des conseils religieux, cours de sensibilisation, manifestations et conférences religieuses dans les mosquées, lieux de prière et autres espaces publics, rencontres, séminaires, journées d'étude, dictées coraniques et pratiques religieuses ... pour sensibiliser les citoyens et diffuser la prise de conscience et la pensée religieuse éclairée.
- Accroître les publications de sensibilisation et de vulgarisation pour rappeler aux citoyens les dispositions de la charia et ses principes de modération et de tolérance.
- Bien organiser la conduite des rituels religieux en facilitant les conditions de leur établissement, en offrant des conditions optimales pour leur exécution, en contrôlant leurs superviseurs, en comblant les postes vacants dans les mosquées et les lieux de prière afin de protéger les mosquées de l'exploitation de la pensée religieuse radicale.

Le tableau suivant résume les objectifs stratégiques du ministère et les priorités fixées dans le cadre de chaque objectif, en tenant compte des écarts enregistrés (le cas échéant) entre les hommes et les femmes et en général entre tous les groupes de la société:

Objectif stratégique	Les priorité fixés dans le cadre de l'objectif stratégique	Les écarts entre femmes et hommes ou entre catégories de la société	
		Existants	Inexistants
Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux	<p>- Entretien des monuments religieux: Intervention au niveau des monuments religieux prioritaires, en tenant compte des dotations budgétaires allouées à cet effet et en référence à la situation générale de construction de l'édifice (bâtiments détériorés, délabrés menaçant la sécurité des fidèles) pour préserver le patrimoine religieux (en adoptant des cartes d'évaluation de l'état structurel général des monuments religieux).</p> <p>- Limiter les écarts entre les femmes et les hommes : en intervenant au niveau des monuments religieux, dans la limite des fonds</p>	X	X

	<p>alloués au budget, pour aménager des espaces pour les femmes dans les mosquées (lieux de prières, espaces d'ablution /toilettes) pour leur faciliter l'accomplissement des rites religieux.</p> <p>- Suivi pour pourvoir les postes vacants dans les monuments religieux en coordination avec les directions régionales: en incitant les cadres des mosquées à cumuler plusieurs fonctions (deux ou trois fonctions au maximum) sinon en nommer de nouvelles recrues afin de protéger les monuments religieux et la Tunisie contre l'extrémisme et l'exagération et la pensée religieuse blasphématoire liée au terrorisme</p>		
<p>Préserver la cohésion spirituelle de la société chez les femmes et les hommes</p>	<p>- Intensifier les formations au profit des cadres religieux (prédicateurs et cadres de mosquées), en particulier les prédicateurs et imams des cinq prières quotidiennes (dans une moindre mesure) pour développer leurs performances et élever leur niveau eu égard à leur rôle dans l'éducation des populations et la diffusion de la pensée religieuse éclairée.</p> <p>-Intensifier l'orientation religieuse, cours de sensibilisation, manifestations et conférences religieuses dans les mosquées, lieux de prière et autres espaces publics, rencontres, séminaires, journées d'étude, dictées coraniques et pratiques religieuses pour sensibiliser les citoyens et faire connaître et éclairer la pensée religieuse tout en s'efforçant de limiter les différences entre les femmes et les hommes concernant les cours et les conférences dans les mosquées et les lieux de prière et les conseils religieux à l'occasion de la saison du Hajj dans les lieux saints.</p>	<p>X</p> <p>En ce qui concerne l'orientation religieuse pour le Hajj, dont le nombre de guides chargées de l'orientation religieuse devrait augmenté</p>	X

	<p>-Intensifier les publications de sensibilisation et de sensibilisation pour rappeler aux citoyens les dispositions de la charia et ses principes de tolérance et de modération.</p> <p>- bien organiser de la conduite des rites religieux en facilitant les conditions de leur établissement et en offrant des conditions optimales pour leur exécution.</p>		<p>X</p> <p>X .</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	---------------------

2.1.1: Sous-programme 1-1: Pilotage des affaires religieuses (au niveau central)

- ★ **Objectif 1-1-1: Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux**

Présentation de l'objectif:

Cet objectif s'inscrit dans les principales missions du ministère, qui s'efforce de fournir des conditions optimales aux fidèles hommes et femmes en:

- Prenant soin des mosquées et des lieux de prière en termes d'entretien, d'aménagement et d'ameublement, afin de préserver le patrimoine religieux.
- Fournir les ressources humaines suffisantes aux monuments religieux et œuvrer à pourvoir les postes vacants.
- Neutraliser les lieux de culte pour les protéger de l'exploitation partisane afin de protéger la paix sociale et la sécurité spirituelle et protéger la Tunisie des dangers de l'extrémisme et de l'intégrisme, et la pensée blasphématoire associée au terrorisme.
- Autoriser la construction de mosquées et de lieux de prière et approuver leur inscription en tant que monuments religieux sous tutelle du ministère en réponse aux demandes des citoyens des gouvernorats dans le but de fournir des lieux de culte en nombre suffisant et en adéquation avec l'évolution de la population dans chaque gouvernorat.
- Assurer la mise à disposition d'espaces réservés aux femmes dans les mosquées et les lieux de prière en réponse aux leurs besoins pour la pratique des rites dans les monuments religieux.

- Référence de l'objectif:

Le nombre de monuments religieux dans chaque gouvernorat, le nombre de résidents dans chaque gouvernorat, la liste des monuments religieux prioritaires, la liste des monuments religieux dans lesquels le ministère intervient annuellement pour les aménager, entretenir et meubler, le nombre de postes vacants dans les monuments religieux au niveau national, le nombre de postes vacants qui ont été pourvus au niveau national.

- Justifications pour l'adoption d'indicateurs:

- Assurer la facilitation de la pratique des rituels religieux dans les mosquées et les lieux de prière au niveau national pour tous les fidèles de sexe masculin et féminin en fournissant des mosquées et des lieux de prière dans tous les gouvernorats en adéquation au nombre de résidents qui y vivent (selon leur besoin réel).

- Suivre l'état général des édifices des monuments religieux en adoptant des fiches d'évaluation sur l'état structurel général des monuments religieux et intervenir dans les monuments religieux prioritaires (bâtiment délabrés menaçant de tomber et constituant une menace pour la sécurité des fidèles)

- Protéger les mosquées de l'exploitation partisane pour garantir la paix sociale et la sécurité spirituelle et protéger le pays des dangers de l'extrémisme et de l'intégrisme et de la pensée blasphématoire associée au terrorisme.

- Fournir les ressources humaines pour les monuments religieux en nombre suffisant et œuvrer à pourvoir les postes vacants.

A cet effet, les indicateurs suivants seront adoptés:

- ↗ Pourcentage de monuments religieux pour 1000 habitants (aux niveaux national et régional). Cet indicateur sera calculé au niveau national et régional (chaque gouvernorat) afin d'étudier les disparités régionales et le déséquilibre existant pour certains gouvernorats. Ce qui nécessite l'intervention pour proposer des solutions et prendre des mesures pour remédier à cette situation.

- ↗ Le pourcentage de préservation du patrimoine religieux.

- ↗ Taux de résorption des postes vacants pour les monuments religieux

- ↗ Le taux de développement du nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes (espaces de prière, espaces d'ablution ou toilettes)

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 1-1-1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	2020			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021	2021	2022	2023
Indicateur 1.1.1.1 le pourcentage de monuments religieux pour mille habitants aux niveaux régional et national	‰	0.518	0.534	0.555	0.558	0.600	0.650	0.700
Indicateur 1.1.1.2 Le pourcentage de préservation du patrimoine religieux	%	7,60	8,20	9	20	22	24	25
Indicateur 1.1.1.3 Taux de résorption des postes vacants pour les monuments religieux	%	3,80	4,15	4,50	7,60	8	8,5	9
Indicateur 1.1.1.4 Le taux de développement du nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes	%	1,58	1,60	1,65	1,72	1,90	1,95	2,0

(1) Après l'approbation de la déclinaison opérationnelle et la revue du cadre de performance, il y a eu ajout d'un nouvel indicateur à savoir « pourcentage de monuments religieux pour mille habitants ».

(2) Après l'approbation de la déclinaison opérationnelle et la revue du cadre de performance, l'intitulé de l'indicateur «pourcentage de monuments religieux couverts par les travaux d'entretien, de préparation et d'ameublement» a été reformulé pour devenir «pourcentage de préservation du patrimoine religieux », mais la base de calcul de l'indicateur n'a pas changé et est restée la même. Il est représenté dans l'approbation annuelle de la liste des monuments religieux

prioritaires dont l'état nécessite une intervention rapide (un bâtiment menaçant de s'effondrer ou nécessitant une intervention urgente et rapide pour arrêter la détérioration de son état général).

(3) Après l'approbation de la déclinaison opérationnelle et la revue du cadre de performance, il y a eu ajout d'un nouvel indicateur à savoir « taux de résorption des postes vacants pour les monuments religieux ».

(4) Dans le but de réduire les différences entre les hommes et les femmes et instaurer l'égalité et à l'équivalence des chances entre eux dans la pratique de leurs rites religieux, un nouvel indicateur a été ajouté, à savoir "taux de développement du nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes ». Dans ce cadre, les réalisations des années 2017-2019 ont été calculées tandis que les valeurs pour les années 2020 -2023 ont été estimées.

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 1-1-1

Indicateur 1.1.1.1

pourcentage de monuments religieux pour mille habitants aux niveaux régional et national

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
le pourcentage de monuments religieux pour mille habitants aux niveaux régional et national	%o	0.518	0.534	0.555	0.558	0.600	0.650	0.700
Au niveau national								
Au niveau régional								
Tunis		0.311	0.318	0.325	0.325	0.400	0.450	0.500
Ariana		0.184	0.191	0.201	0.203	0.300	0.400	0.500
Manouba		0.147	0.154	0.161	0.161	0.200	0.300	0.400
Ben arous		0.432	0.445	0.453	0.453	0.470	0.490	0.500
Nabeul		0.415	0.423	0.438	0.440	0.450	0.480	0.500
Zaghouan		0.724	0.735	0.842	0.791	0.791	0.791	0.791
Bizerte		0.384	0.394	0.391	0.426	0.440	0.480	0.500
Béja		0.363	0.373	0.432	0.436	0.450	0.480	0.500
Jendouba		0.438	0.466	0.583	0.516	0.516	0.516	0.516
Le Kef		0.419	0.448	0.465	0.469	0.480	0.490	0.500
Seliana		0.578	0.601	0.610	0.614	0.614	0.614	0.614
Kairouan		0.630	0.643	0.679	0.659	0.659	0.659	0.659
Kasserine		0.488	0.508	0.528	0.543	0.543	0.543	0.543
Sidi bouzid		0.779	0.808	0.828	0.837	0.837	0.837	0.837
Sousse		0.283	0.295	0.309	0.311	0.390	0.400	0.500
Monastir		0.463	0.464	0.471	0.471	0.481	0.489	0.500
Mahdia		0.667	0.688	0.617	0.726	0.726	0.726	0.726
Sfax		1.305	1.351	1.417	1.421	1.124	1.124	1.124
Gabès		0.598	0.628	0.639	0.644	0.644	0.644	0.644
Gafasa		0.594	0.601	0.653	0.613	0.613	0.613	0.613

Tozeur		0.950	0.957	0.970	0.970	0.970	0.970	0.970
Kébili		0.424	0.439	0.445	0.445	0.465	0.485	0.500
Médénine		4.356	4.560	4.699	4.754	4.754	4.754	4.754
Tataouine		0.879	0.898	0.955	0.955	0.955	0.955	0.955

Selon le tableau ci-dessus, il n'est question d'améliorer l'indicateur que pour les gouvernorats à faible valeur c'est-à-dire pour les gouvernorats qui n'ont pas un monument religieux pour 2000 habitants et cela en augmentant le taux en monuments religieux au niveau national en 2023 pour dépasser un monument religieux pour 2000 habitants dans les gouvernorats concernés.

2.1.2 : Sous-programme 1-2: Gestion des affaires religieuses (au niveau régional)

★ Objectif 1-2-2: Préserver la cohésion spirituelle dans la société pour les femmes et les hommes

- Présentation de l'objectif:

Comme déjà mentionné ci-dessus, l'objectif stratégique central du ministère des affaires religieuses dans le cadre de ce programme est de maintenir la cohésion spirituelle dans la société entre les femmes et les hommes, en:

- Consacrant les principes de modération et de tolérance de la religion islamique chez tous les citoyens (hommes et femmes).
- Établir un discours religieux alternatif et équilibré qui cherche à corriger les idées fausses de nombreux citoyens, en particulier les jeunes, et appelle à la tolérance, à la compassion et au renforcement des liens de fraternité et de cohésion entre les membres de la société.
- Clarifier les moyens d'aborder les problèmes sociaux soulevés du point de vue juridique à la lumière de la référence tunisienne zaitounia et au diapason de l'évolution de la réalité.

Il convient de noter à cet égard le rôle important joué par les kouttebs dans l'éducation des jeunes d'une manière authentique et correcte en leur inculquant les valeurs islamiques tolérantes et correctes.

À cet effet, les deux indicateurs suivants seront adoptés:

- ↗ Taux d'évolution du nombre de leçons, conférences, dictées coraniques et autres activités dans les mosquées, espaces de prière et espaces publics (dispensés par des prédicateurs, imams, enseignants), conférences et dictées coraniques, séminaires, rencontres, journées d'études et de formation, et le reste des autres activités consacrées annuellement à la sensibilisation et à l'orientation religieuses en Tunisie et à l'étranger.
- ↗ Le taux de développement du nombre de kouttebs à l'échelle nationale

- Référence de l'objectif :

Total des leçons de religion dans les mosquées, lieux de prière, les espaces publics, les conférences, les dictées coraniques, les séminaires, les rencontres, les journées d'étude et de formation, et le reste des autres activités consacrées à la sensibilisation et à l'orientation religieuses dans le pays et à l'étranger, le nombre de kouttebs au niveau national répartis selon les gouvernorats.

- Justifications pour l'adoption d'indicateurs :

- Suivi de la sensibilisation et des conseils religieux dans les mosquées, les lieux de prière et autres espaces publics.

- Suivi de l'éducation religieuse et accompagnement des pèlerins tunisiens dans la Sainte Mecque.

- Prendre soin des jeunes pour les éduquer correctement conformément aux enseignements authentiques de la religion islamique et à ses principes de tolérance, en mémorisant le Coran et son interprétation et la connaissance des principes fondamentaux de la religion sur des bases rigoureuses.

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 1-2-2

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'évolution du nombre de leçons, conférences, dictées coraniques et autres activités dans les mosquées, espaces de prière et espaces publics consacrés à la sensibilisation et à l'orientation religieuse	%	4,13	2,72	4,23	4,50	4,60	4,65	4,80
Taux d'évolution du nombre des Kouttebs à l'échelle nationale	%	5,77	3,25	5,70	4	4,5	4,8	5,0

(*) Suite aux travaux de déclinaison opérationnelle des programmes et l'examen du cadre de la performance, un nouvel indicateur a été ajouté à savoir « développement des kouttebs au niveau national » et en remplacement de l'indicateur précédent " jours moyens de formation pour les cadres de mosquées". Dans ce contexte, les réalisations des années 2017-

2019 ont été calculées et des estimations ont été faites pour les années 2021-2023. Le ministère s'emploie à adopter cet indicateur au niveau régional et national au cours de l'année 2021.

2.2 Présentation des activités du programme :

Tableau n°6

Présentation des activités et des interventions du Programme « Développement religieux »

Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021 (mille dinars)
Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux	Indicateur 1.1.1.1 le pourcentage de monuments religieux par millier d'habitants aux niveaux régional et national	Une mosquée ou un lieu de prière pour 2000 habitants	-Donner la priorité à l'octroi de licences pour la construction ou l'inscription de mosquées et de lieux de prière aux régions où le nombre de monuments religieux est faible et inférieur au niveau national par rapport à leur densité résidentielle, dans le but de fournir des lieux de culte en nombre suffisant et en adéquation avec le développement de la population.	Création et entretien de monuments religieux	18.999
	Indicateur 1.1.1.2 Le pourcentage de préservation du patrimoine religieux	20%	-Etablir une liste des monuments religieux prioritaires dont la situation générale de construction nécessite une intervention rapide afin de préserver le patrimoine religieux et sécuriser les fidèles (monuments délabrés, monument à besoin d'aménagement, entretien ou ameublement, bâtiments religieux qui menacent de tomber et constituent une menace pour la sécurité des fidèles).	Construire de nouveaux monuments religieux Allouer des espaces aux femmes	(1.420+15.278+2.301)

	Indicateur 1.1.1.3 Taux de résorption des postes vacants pour les monuments religieux	7.60%	- Suivi périodique des postes vacants pour les monuments religieux en coordination avec les directions régionales. -inciter les cadres des mosquées à cumuler les fonctions mais pas plus que trois fonctions.		
	Indicateur 1.1.1.4 Le taux de développement du nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes	1.72%	Lister les monuments religieux qui ne contiennent pas d'espaces réservés aux femmes (espaces de prière, espaces d'ablution ou toilettes pour femmes).		
Préserver la cohésion spirituelle de la société chez les femmes et les hommes	Taux d'évolution du nombre de leçons, conférences, dictées coraniques et autres activités dans les mosquées, espaces de prière et espaces publics consacrés à la sensibilisation et à l'orientation religieuse	4.5%	-Intensifier les formations que l'Institut Supérieur de la Charia en Tunisie conduit au profit des cadres religieux au niveau central et régional tout au long de l'année pour élever leur niveau de connaissances et développer leurs performances tout en travaillant à s'associer au plus grand nombre d'entre eux, en particulier ceux qui n'ont pas participé à des formations précédentes ou ceux qui ont besoin d'une formation pour suivre le rythme de l'activité du ministère et les variables et enjeux sociaux soulevés. -Soutenir l'Institut supérieur des sciences islamiques de Kairouan en affectant ses diplômés dans la fonction d'Imam khatib afin de promouvoir le discours religieux d'une part, et d'élever le taux	Formation et diffusion de la production intellectuelle dans le domaine des sciences religieuses	1.349 (90+309+950)

			<p>d'encadrement dans les mosquées d'autre part.</p> <p>-Poursuivre l'organisation de séminaires scientifiques, de rencontres, de journées d'étude et d'ateliers de réflexion au profit des cadres des mosquées et des prédicateurs, tant au niveau central que régional, tout en veillant au bon choix des sujets et des conférenciers intervenants.</p> <p>-Encouragement et promotion de la publication.</p>		
Taux d'évolution du nombre des Kouttebs à l'échelle nationale	1.72%	- Une bonne supervision de la conduite des rituels religieux et un travail de contrôle des programmes mensuels de sensibilisation et d'orientation religieuse dans toute la République conformément aux directives du ministère de manière à contribuer à la consolidation des principes authentiques de modération et de tolérance de la religion islamique.	-Œuvrer pour augmenter le nombre de guides féminines affectées à l'orientation religieuse des femmes pèlerines pendant la saison du Hajj, et ce pour limiter les différences et garantir l'égalité des chances pour les deux sexes.	Organisation des rituels religieux.	19.397 (18.847+50+500)
				vulgarisation religieuse et orientation religieuse	100.580
				Mémorisation, récitation et interprétation du Saint Coran	5.836 (5.656 + 180)
Total					146.161

3. Crédits du programme

3.1. Budget du programme

Les dépenses du programme de développement religieux s'élèvent à 146,9 millions de dinars, réparties comme suit:

Tableau n ° 7
Budget du programme "développement religieux"
Selon la nature des dépenses
(crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalisations 2019	L.F 2020	Estimations 2021 (1)	Evolution	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunérations ¹	75.695	108.996	125.100	16.104	14,77
Fonctionnement ²	15.344	15.834	18.930	3.586	19,55
Interventions ³	8.795	13.193	950	-12.243	-92,80
Investissements	649	1.220	1.920	700	57,38
Total	100.483	139.243	146.161	6.918	4,97

* sans compter les ressources propres des établissements publics

(1) Suite aux travaux de déclinaison opérationnelle des programmes et l'établissement des principales activités, les ajustements suivants au niveau du crédit de rémunération ont été apportés :

* Transfert des salaires des prédicateurs et des inspecteurs travaillant dans les directions régionales des affaires religieuses du programme « Pilotage et appui » au programme « Développement religieux » (sous-programme 2), et ce à partir de l'année 2020.

* Transfert des salaires de l'inspection générale des affaires religieuses, de direction générale des monuments religieux et des cadres des mosquées, de l'administration générale des affaires islamiques, de l'Institut supérieur de la charia en Tunisie et de l'Institut supérieur des sciences islamiques de Kairouan du programme « Pilotage et appui » au programme « Développement religieux » (sous-programme 1) et ce à partir de 2021

* Transfert des salaires et des employés permanents et occasionnels des directions régionales des affaires religieuses du programme « Pilotage et appui » au programme « Développement religieux » (sous-programme 2) et ce à partir de l'année 2021

À la suite de ces transferts, les estimations pour 2021 ont été ajustées.

(2) Suite aux travaux de déclinaison opérationnelle des programmes et l'établissement des principales activités, les ajustements au niveau des dépenses de fonctionnement ont été apportés, notamment concernant les coûts de

fonctionnement des mosquées et lieux de prière (dépenses de consommation d'électricité et d'eau) en transférant ces dépenses du sous-programme régional 2: Gestion des affaires religieuses au sous-programme Central 1: Pilotage des affaires religieuses dans le cadre du même programme «Développement religieux», et ce à partir de 2021.

(3) Suite aux travaux de déclinaison opérationnelle des programmes et l'établissement des principales activités, des ajustements ont été apportés au niveau des dépenses d'interventions, notamment l'octroi de différentes pensions (pensions pour les chargés des affaires des mosquées en incapacité de travail, celles des veuves et les coûts dédommagement des accidents du travail) en transférant ces subventions du programme « Développement religieux » (sous-programme 2- Gestion des affaires religieuses) au programme « Pilotage et appui » et ce à partir de 2021.

Graphique

Répartition du projet du budget du programme Développement religieux au titre de l'année 2021 selon la nature des dépenses

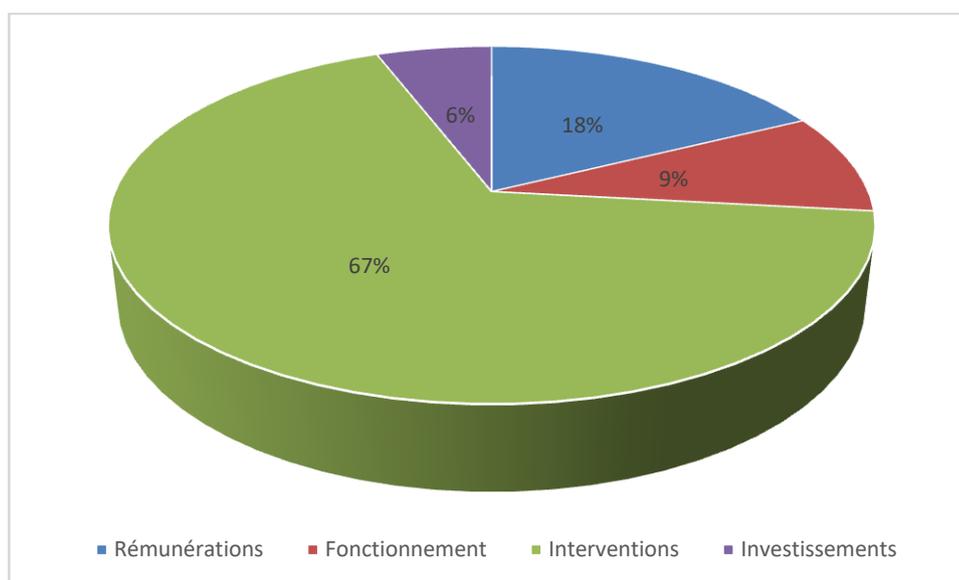


Tableau n° 8 :

Budget du programme Développement religieux au titre de l'année 2021 selon la destination de la dépense « selon les sous-programmes et activités »

Libellé du sous-programme	Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Estimations 2021 (2)	Evolution 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme 1 Niveau central	Activités centrales					

Sous-programme 1 Pilotage des affaires religieuses	Activité 1 : Tutelle des monuments religieux	-	1.770	18.999	17.229	973
	Activité 2 : Formation et diffusion de la production intellectuelle dans le domaine des sciences religieuses	-	395	1.349	954	241
Total sous-programme 1		-	2.165	20.349	18.184	840
Sous-programme 2 Niveau régional	Activités régionales					
Sous-programme 2 Gestion des affaires religieuses Au niveau régional	Activité 3 : Organisation des rites religieux	-	19.163	19.397	234	1.22
	Activité 4 : Sensibilisation et orientation religieux	-	81.896	100.580	18.684	22.81
	Activité 5 : Mémorisation, récitation et interprétation du Saint Coran	-	8.808	5.836	-2.972	-33.74
	Activité 7 : dépenses diverses	-	27.211	supprimé	-	-
Total sous -programme 2			137.078	125.812	-11.266	-08,22
Total du programme			139.243	146.161	6.918	4.97

* sans compter les ressources propres des établissements publics

(**) Eu égard aux travaux de déclinaison opérationnelle des programmes et suite à la fixation des principales activités, des ajustements ont été apportés aux différentes dépenses pour l'année 2021 :

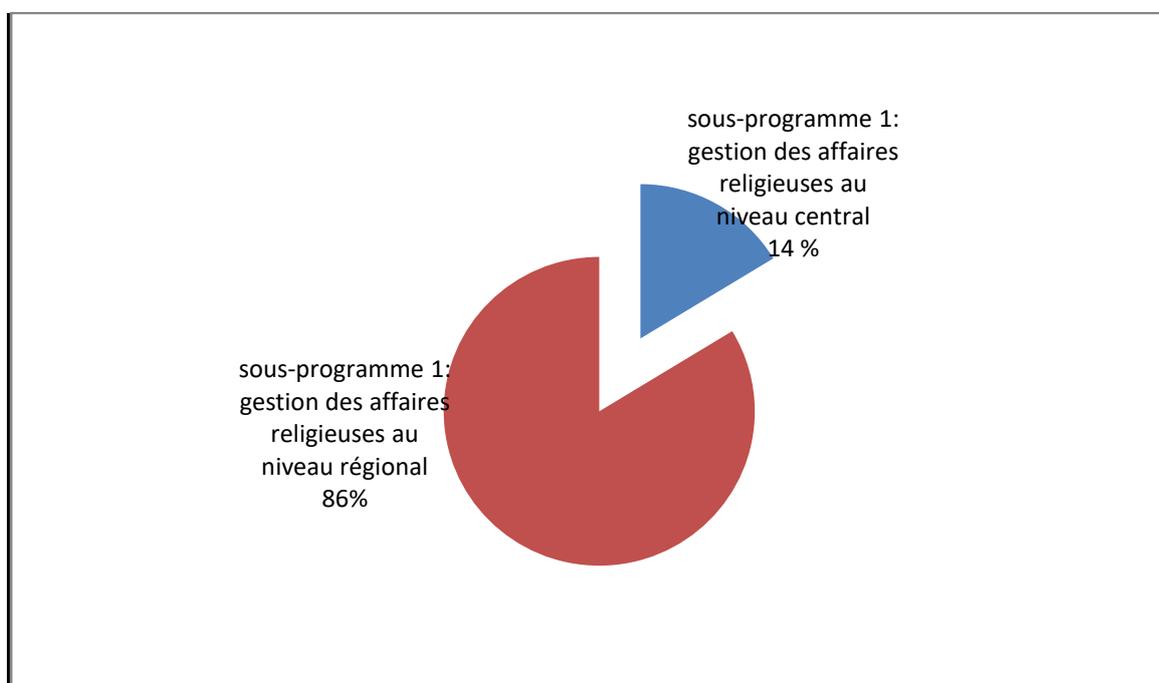
- Le virement de diverses charges (pensions aux chargés des affaires des mosquées en incapacité de travail, celles des veuves et les coûts dédommageant des accidents du travail) en transférant ces subventions du programme « Développement religieux » au programme « Pilotage et appui ».

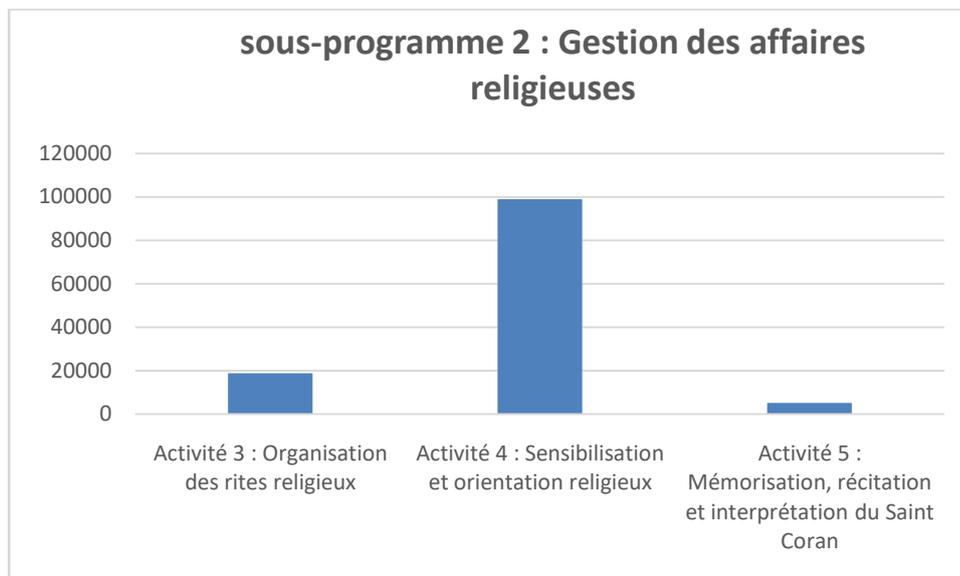
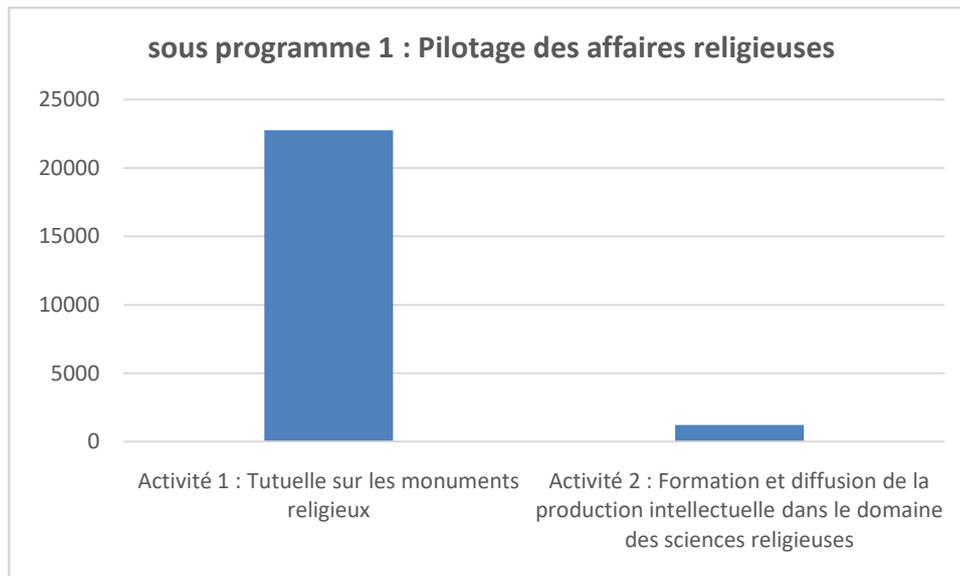
- Les frais de fonctionnement des mosquées et des lieux de prière (dépenses de consommation d'électricité et d'eau) ont été transférés à la section des dépenses de gestion du sous-programme régional 2 au sous-programme central 1 « Pilotage des affaires religieuses ». Ainsi, cette activité a été supprimée.

(***) Concernant les réalisations de 2019 et suite aux travaux de déclinaison opérationnelle des programmes et fixation des principales activités qui ont été radicalement modifiées, le remplissage du tableau fût difficile.

Graphique n° 3

Répartition du budget du programme pour 2021 selon la destination de la dépense (selon sous-programmes et activités)





2-3 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme Développement religieux

Les objectifs stratégiques du programme de développement religieux consistent à :

- ✓ Prendre soin de la communauté religieuse en augmentant le taux de couverture annuel des monuments religieux prioritaires à partir des travaux d'entretien, d'aménagement et d'ameublement, afin d'offrir des conditions optimales aux fidèles afin de leur permettre d'accomplir au mieux leurs rites.
- ✓ Consolider les principes de modération et de tolérance de la religion islamique en contrôlant les plans et programmes du secteur visant à :

- Faciliter la mise en place de rituels religieux et préserver les valeurs spirituelles des membres de la communauté.
- Protéger la société contre les dangers de l'isolement, de l'exagération et de l'extrémisme en intensifiant la prise de conscience et l'orientation religieuse pour sensibiliser les citoyens et leur rappeler les principes et les règles de tolérance de l'islam basés sur la tolérance et appelant à la modération, à la tolérance et à la compassion.
- Soutenir les liens de familiarité, de solidarité et d'entre-aide entre les membres de la société dans le but de préserver les composantes de l'identité arabo-islamique, de préserver la personnalité historique tunisienne et de renforcer l'attachement à celle-ci
- Intensifier les formations au profit des cadres religieux (prédicateurs et cadres de mosquées), en particulier les prédicateurs et imams des cinq prières quotidiennes (dans une moindre mesure) pour développer leur performance et élever leur niveau eu égard à leur rôle dans l'éducation des populations et la diffusion de la pensée religieuse éclairée.
- Intensification des conseils religieux, cours de sensibilisation, manifestations et conférences religieuses dans les mosquées, lieux de prière et autres espaces publics, rencontres, séminaires, journées d'étude, dictées coraniques et pratiques religieuses ... pour sensibiliser les citoyens et diffuser la prise de conscience et la pensée religieuse éclairée.
- Réduire les différences entre les hommes et les femmes et s'efforcer de parvenir à l'égalité et à l'équivalence des chances entre eux, en consacrant les principes de la noble religion islamique basée sur la modération, la tolérance et la lutte contre la discrimination
- Intensifier les publications de sensibilisation et d'orientation pour rappeler aux citoyens les dispositions de la charia et ses principes de modération et tolérance.
- Renforcer l'organisation de la conduite des rituels religieux en facilitant les conditions de leur établissement, en offrant des conditions optimales pour leur exécution, en contrôlant leurs superviseurs, en comblant les postes de vacances dans les mosquées et les lieux de prière afin de protéger les monuments religieux de l'exploitation partisane et de la pensée religieuse radicale.

La réalisation de ces objectifs passe par la mise en œuvre des activités précitées qui nécessitent l'ouverture et la programmation des crédits figurant dans le tableau ci-dessous dans le cadre des dépenses de programme à moyen terme 2021-2023:

Tableau n° 9
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2022 du programme

Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalizations 2017	Réalizations 2018	Réalisations 2019	Loi des finances 2020	Estimations		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	74.524	83.145	75.695	108.996	128.100	128.834	129.334
Dépenses de fonctionnement	12.566	20.139	15.344	15.834	15.637	15.714	15.796
Dépenses d'interventions	6.876	9.707	8.795	13.193	770	920	1.070
Dépenses d'Investissements	892	609	649	1.220	1.420	1.570	1.720
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	94.858	113.600	100.483	139.243	146.900	147.920	147.038
Total compte tenu des ressources propres des établissements	94.858	113.600	100.483	139.243	146.900	147.920	147.038

Programme pilotage et appui

Nom et mandat du responsable du programme: Hajer Kitali, à partir de 01 octobre 2020

1) Présentation et stratégie du programme:

A- Présentation de la cartographie du programme et de la déclinaison opérationnelle:

Ce programme contient un sous-programme central unique «Pilotage et soutien» qui vise à garantir des fonctions de soutien pour le programme de développement religieux et tous les services du ministère, tant au niveau central que régional. Le sous-programme central «Pilotage et soutien» comprend deux unités pratiques à savoir :

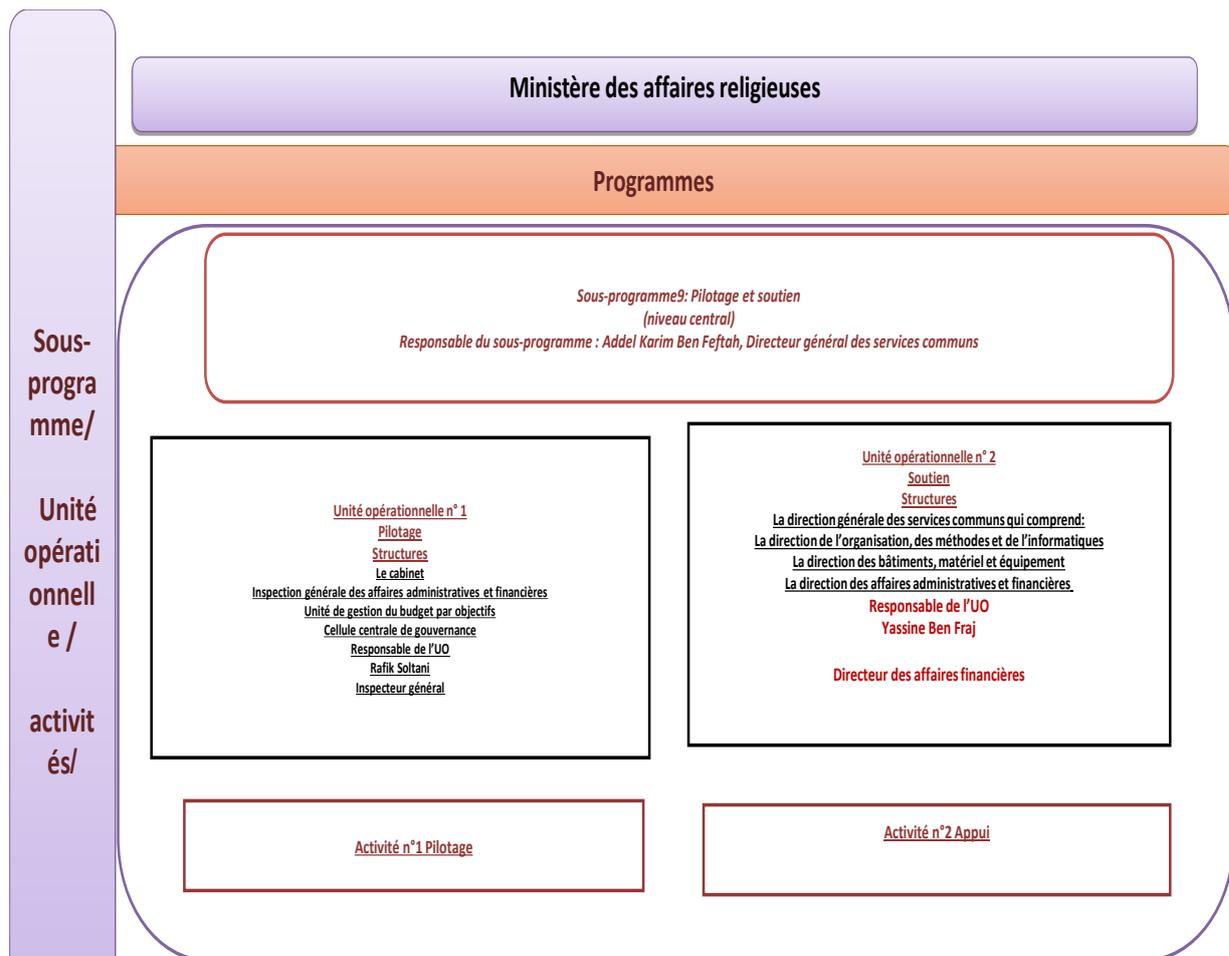
- Unité opérationnelle n ° 1:Pilotage:

Elle comprend le cabinet et les bureaux et les structures qui lui sont rattachées (bureau d'ordre central, bureau de la relation avec les citoyens, bureau d'accueil, d'information et des relations publiques ...) et l'inspection générale des affaires administratives et financières et l'unité de gestion du budget par objectifs et la cellule centrale de la gouvernance. Elle s'emploie à la mise en œuvre de l'activité principale, Numéro 01:Pilotage.

- Unité opérationnelle numéro 2:Appui:

Elle regroupe l'ensemble des services de la direction générale des services communs (direction de l'organisation, des méthodes et de l'informatique, direction des bâtiments et des équipements, direction des affaires financières et direction des affaires administratives et juridiques) qui sont chargés de la mise en œuvre de l'activité principale n°02: Appui.

Le diagramme ci-dessous montre la cartographie du programme et la déclinaison opérationnelle qui met en évidence le sous-programme et ses unités opérationnelles ainsi que les principales activités de chaque unité opérationnelle. Il détermine également les responsables du programme, du sous-programme, ainsi que les responsables de chaque unité opérationnelle du programme et du sous-programme.



B - Stratégie du programme:

Les principales missions du programme «Pilotage et appui» sont les suivantes:

- Mettre à disposition les ressources humaines nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des différents services du ministère aux niveaux central et régional
- La formation et le recyclage des agents pour leur permettre d'actualiser leurs savoirs et de se tenir au courant des évolutions professionnelles afin d'élever le niveau de leur performance.
- Suivre le parcours professionnel des agents,
- Organiser des concours internes pour la promotion et des concours externes pour le recrutement,
- Fournir les équipements et fournitures nécessaires aux travaux des différents services du ministère,

- Superviser les différents services liés au ministère et coordonner ses travaux afin d'augmenter la rentabilité et d'atteindre l'efficience et l'efficacité,

- Préparer, exécuter, suivre le budget de fonctionnement et de développement du ministère,

- S'assurer du bon emploi des ressources humaines et matérielles afin de garantir l'efficacité et la performance.

- Assurer la bonne mise en œuvre des lois et des procédures administratives en vigueur pour assurer le respect des règles de bonne gouvernance en termes d'intégrité, transparence, équité et équivalence des chances.

Au sein de ce programme, le secteur des affaires religieuses connaît de nombreux problèmes, dont particulièrement:

- L'absence de systèmes d'information contribuant à faciliter le travail de l'administration et la fourniture d'informations actuelles et exactes.

- Une augmentation significative de la masse salariale par rapport aux crédits alloués dans le budget.

- Manque de ressources humaines, en particulier les agents administratifs, les ingénieurs, les architectes et les financiers.

- La faiblesse du taux de consommation des fonds transférés aux conseils régionaux pour l'entretien, l'aménagement et l'ameublement des mosquées et des lieux de prière.

- L'insuffisance des crédits budgétaires pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, par rapport aux besoins réels.

↗ **Les axes stratégiques du programme «Pilotage et appui» sont principalement:**

- **La gestion des ressources humaines:** en administrant efficacement les ressources humaines pour maîtriser la masse des salaires à travers:

☒ La bonne maîtrise des besoins en ressources humaines du ministère en fonction de la spécialisation, et de l'affectation et du réemploi eu égard aux besoins des différents services du ministère.

La formation et le recyclage des agents des services communs et techniques afin d'augmenter leurs performances, mettre à jour leurs savoirs et suivre les évolutions des métiers

L'évaluation du rendement des agents et le suivi de leur parcours professionnel (avancement dans le grade, promotions, etc.)

- **Systèmes d'information:** en s'efforçant de fournir des systèmes d'information qui contribuent à faciliter le travail du ministère et fournir les informations nécessaires, opportunes et exactes au moment voulu.

- **Affaires financières:** en maîtrisant les dépenses publiques et les contenir dans les limites des fonds alloués dans le budget pour atteindre les objectifs souhaités.

- **Affaires immobilières:** en œuvrant à la bonne gestion des biens immobiliers et mobiliers du ministère en :

Régulariser le statut des monuments religieux créés sans permis.

Régulariser le statut des immobilisations octroyées sous forme de dons au ministère et destinées à construire de monuments religieux

Régler des litiges immobiliers auxquels le ministère en fait partie.

Gérer les immobilisations sous la tutelle du ministère, en l'inventoriant et en supportant les dépenses qui y sont associées.

- **Services logistiques:** en s'employant à:

Fournir les moyens de travail nécessaires aux différents services du ministère aux niveaux central et régional, y compris les équipements, le matériel et le mobilier, pour en assurer le bon fonctionnement.

Administrer le parc automobile du ministère et rationaliser la consommation d'énergie et d'eau dans l'administration centrale et les administrations régionales des affaires religieuses et des monuments religieux en vue de limiter la consommation excessive d'énergie et d'eau et réduire les dépenses et les maintenir dans les limites des allocations budgétaires.

Dans le cadre du programme national de maîtrise de l'énergie et en coordination avec l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie, le ministère a lancé une expérience pilote qui concerne 164 monuments religieux que compte le gouvernorat de Tozeur.

Cette expérience devrait être progressivement généralisée à l'ensemble des gouvernorats de la république et pour l'ensemble des monuments religieux énergivores. Pour mettre en œuvre le programme de rationalisation énergétique des monuments religieux, la mise à disposition de fonds estimés à 500 mille dinars est nécessaire.

Pour l'année prochaine, un crédit dont le montant est susmentionné a été inscrit au budget pour lancer le programme d'économie d'énergie des monuments religieux (cf. sous-programme n°1 du programme Développement religieux).

- **Affaires juridiques:** en travaillant à l'élaboration des textes juridiques et réglementaires régissant le travail du ministère
- **Information :** en informant sur les différentes activités du ministère dans les médias afin d'assurer une plus large implication des citoyens à travers:
 - ☒ Des programmes éducatifs audiovisuels religieux intensifs traitant de sujets en rapport direct avec la réalité quotidienne vécue (similaire à la lutte contre le terrorisme ...) pour le grand public et en particulier la jeunesse.
 - ☒ Intensifier la présence du ministère dans les émissions de radio et de télévision pour présenter les diverses activités du ministère d'une part et produire un discours religieux alternatif basé sur la modération et la tolérance et rejetant la violence, l'extrémisme et l'intégrisme d'autre part.
 - ☒ Intensifier les séminaires et les rencontres afin d'aborder les questions d'actualité pour éduquer les citoyens et les travailleurs du secteur des affaires religieuses.
 - ☒ Utiliser des moyens modernes de communication et intensifier les publications et éditions visant à introduire les principes de tolérance de la religion islamique et à éduquer tous les citoyens.
- **Achats:** en déterminant correctement les besoins annuels des différents services en termes d'équipement, matériel, mobilier et autres dépenses et inscrire leurs coûts dans le projet de budget du ministère.

↗ **Priorités du programme:**

Sur la base de ce qui précède, les priorités du programme « Pilotage et appui » sont:

- L'emploi et la réaffectation des ressources humaines dans les différents services du ministère pour une utilisation optimale de ces ressources.
 - La maîtrise de la masse salariale aux niveaux central et régional en suivant le parcours de carrière du personnel et en évaluant correctement les besoins de programmation des concours externes pour le recrutement et des concours internes pour la promotion,
 - La formation et le recyclage des agents pour leur permettre d'actualiser leurs savoirs et de se tenir au courant des évolutions des métiers afin d'élever le niveau de leur performance.
 - La fourniture d'équipements et fournitures nécessaires au travail des différents services du ministère afin de s'assurer le fonctionnement normal et contribue à augmenter les performances

- La supervision des différents services du ministère et la coordination des travaux afin d'augmenter le rendement et d'atteindre l'efficacité et l'efficacités,

- Le suivi minutieux et continu du rythme de consommation des crédits inscrits au budget et afférents aux dépenses d'interventions et d'investissement par rapport aux objectifs stratégiques et indicateurs de performance fixés.

- La mise en œuvre des lois et des procédures administratives en vigueur pour assurer le respect des règles de bonne gouvernance en termes d'intégrité, transparence, équité et équivalence des chances.

À cette fin, les objectifs stratégiques de ce programme consistent en :

- ✓ **Le premier objectif stratégique:** l'efficacité du programme de Pilotage et appui
- ✓ **Le deuxième objectif stratégique:** améliorer la gestion des crédits
- ✓ **Le troisième objectif stratégique:** maîtriser la masse salariale

2) Objectifs du programme et indicateurs de performance :

2-1 : Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme (sous-programmes):

Suite aux travaux de déclinaison de la performance des programmes en coordination avec l'unité de gestion du budget par objectifs centrale au ministère des finances et aux travaux de déclinaison opérationnelle des programmes déjà approuvée, les objectifs de ce programme ont été fixés comme suit:

- ✓ **Le premier objectif stratégique: l'efficacité du programme Pilotage et appui**

Cet objectif est considéré comme stratégique et se concrétise par la fourniture de services essentiels au profit du programme « développement religieux » avec la qualité requise et dans les délais requis, afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs tout en s'efforçant de maîtriser le budget du programme.

- ✓ **Le deuxième objectif stratégique: améliorer la gestion des crédits**

Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique et sa réalisation nécessite la plus grande maîtrise et le suivi du budget du ministère des affaires religieuses en s'employant à améliorer le taux de consommation des crédits afférents à l'investissement et aux interventions.

✓ **Le troisième objectif stratégique: maîtriser la masse salariale**

Cet objectif est un objectif stratégique d'importance croissante compte tenu de la rareté des ressources de financement du budget de l'État, du déficit élevé et de l'augmentation du taux d'endettement extérieur. Ce qui nécessite la maîtrise de la masse salariale en identifiant un ensemble d'activités qui conduisent à une meilleure utilisation des ressources humaines et donc à la maîtrise du rythme de son évolution.

2.1.1 : Sous-programme 9-1:Pilotage et soutien

★ Objectif 9-1-1:Efficienc e du programme Pilotage et appui

Présentation de l'objectif: Cet objectif est incarné par la fourniture de services essentiels pour le programme « Développement religieux » et le reste des services du ministère aux niveaux central et régional, avec la qualité requise et dans les délais requis, afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs tout en travaillant à contrôler le budget du programme.

Référence de l'objectif: Le budget total du programme pilotage et appui alloué aux salaires et frais de fonctionnement, le budget total du ministère alloué aux salaires et aux frais de fonctionnement.

Justifications de l'adoption des indicateurs: S'efforcer d'assurer une meilleure efficacité du programme Pilotage et appui, en employant de manière appropriée les fonds, en rationalisant leur consommation et en les reliant davantage à leurs propres activités programmées afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie générale du ministère.

Afin d'atteindre cet objectif stratégique, un indicateur d'efficacité du programme Pilotage et appui sera adopté, ce qui nous permettra de suivre la mise en œuvre du budget du programme Pilotage et appui pour les crédits alloués aux salaires et aux dépenses de fonctionnement par rapport au budget total du ministère pour les crédits alloués aux salaires et aux dépenses de fonctionnement.

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-1-1

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1. 1 Efficienc e du programme de Pilotage et appui	%	10,29	8,25	21,137	6,03	3.33 (*)	3.20	3

(*) Il est à noter que la révision de la valeur de l'indicateur « efficacité du programme Pilotage et appui » a eu lieu suite aux travaux de déclinaison opérationnelle des programmes et des activités principales. D'où les ajustements effectués au niveau des rémunérations et des dépenses de fonctionnement (et ce à partir de 2021)

Au niveau de la rémunération :

- Transfert des salaires de l'inspection générale des affaires religieuses, de la direction générale des monuments religieux et des cadres des mosquées, de la direction générale des affaires islamiques, de l'Institut supérieur de la charia en Tunisie et de l'Institut supérieur des sciences islamiques de Kairouan de la direction et du soutien programme au programme de « Développement religieux » (sous-programme 1).

- Transfert des salaires des agents permanents et occasionnels travaillant dans les directions régionales des affaires religieuses du programme « Pilotage et appui » au programme « Développement religieux » (sous-programme 2).

Sur cette base, les estimations de l'efficacité du programme Pilotage et appui pour 2021 ont été réajustées.

★ Objectif 9-1-2: Améliorer la gestion des crédits

- Présentation de l'objectif:

Pour assurer la pérennité du budget et rationaliser davantage les dépenses publiques, des travaux doivent être menés pour resserrer l'exécution et le suivi de l'exécution du budget du ministère des affaires religieuses en œuvrant à améliorer la consommation des fonds liés à l'investissement et aux interventions.

- **Référence de l'objectif:** total des crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement, total des crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement, crédits d'engagement pour les dépenses d'interventions, total des crédits d'engagement pour les dépenses d'interventions.

- **Justifications de l'adoption d'indicateurs:** suivre le rythme de consommation des crédits afin d'intervenir en cas de besoin et surmonter les difficultés et s'assurer du décaissement des fonds alloués au niveau des unités opérationnelles de chaque sous-programme et aux principales activités garantissant ainsi la réalisation des objectifs stratégiques. A cet effet, les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous seront adoptés:

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-1-2

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de consommation des crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement	%	84,97	579,43	0,37	88	90	92	94
Taux de consommation des crédits de paiement pour les dépenses d'investissement		71,52	70,15	89,53	75	76	77	78
Taux de consommation des crédits pour les dépenses d'interventions		99,63	99,22	203,27	99,92	99,94	99,96	99,98

(*) la valeur élevée des crédits d'engagement est expliquée par le résidu des crédits d'engagement ouverts avant 2018.

(**) la valeur élevée des crédits d'engagement est expliquée par le résidu des crédits d'engagement ouverts avant 2019

(1) Suite aux travaux de déclinaison opérationnelle des programmes, des ajustements ont été apportés à l'activité « diverses dépenses » et ce à partir de 2021, eu égard aux éléments suivants :

L'ensemble des pensions (pensions pour les fonctionnaires chargés des affaires des mosquées en incapacité de travail, pensions pour les veuves et les frais de dédommagement des accidents du travail) dans la section Interventions du programme Développement religieux (sous-programme 2 Gestion des affaires religieuses) a été transféré au Programme Pilotage et appui (sous-programme 1). Sur ce, les estimations de l'indicateur «taux de consommation des crédits d'interventions» pour l'année 2021 ont été ajustées.

★ Objectif 9-1-3: contrôler la taille estimée du bloc salarial

Présentation de l'objectif:

Dans un souci de rationalisation de la consommation des crédits et de l'utilisation optimale des ressources financières, des travaux doivent être menés pour maîtriser l'évolution de la masse salariale selon les éléments suivants:

- **Calcul du coût du transfert des agents:** la différence de coût des nouvelles recrues (nouvelles affectations, mutation au ministère et détachement auprès du ministère) et des départs (retraite, détachement auprès d'autres ministères, mutation vers d'autres ministères, mise en disponibilité, interruption définitive du travail, ...),

- Calcul du facteur d'avancement, promotion, inclusion et attribution d'emplois fonctionnels (Effet glissement vieillissement et technicité). Il s'agit de déterminer dans quelle mesure ces facteurs influencent la masse salariale.

- Contrôle des augmentations de salaire

- **Référence de l'objectif :** la liste des nouvelles recrues, la liste des mutations du ministère, la liste des agents du ministère détaché auprès du ministère, la liste des retraités, la liste des mutations vers d'autres ministères, la liste des agents détachés auprès d'autres ministères, la liste des agents mis en disponibilité et la liste des agents qui ont interrompu totalement du travail,

- **Justifications de l'adoption d'indicateurs :** suivre l'évolution de la masse salariale et s'employer à maîtriser le rythme de sa croissance en améliorant l'affectation des ressources humaines.

A cet effet, les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous seront adoptés :

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-1-3

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de maîtrise de la masse salariale	%	101	100	99,99	99	99	98,50	98

2.2 Présentation des activités du programme

Tableau n°6

Présentation des activités et des interventions du Programme « Pilotage et appui »

Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021 (mille dinars)

<p>Efficienc du programme de Pilotage et appui</p>	<p>Indicateur 9.1.1.1</p>	<p>03.33%</p>	<p>Superviser les différents services du ministère et coordonner ses travaux afin d'augmenter l'efficience et d'atteindre l'efficience et l'efficacité,</p> <p>- Assurer la bonne mise en œuvre des lois et procédures administratives en vigueur pour assurer le respect des règles de bonne gouvernance représentées dans l'intégrité et la transparence.</p>	<p>Pilotage</p>	<p>1.297</p>
<p>Améliorer la gestion des crédits</p>	<p>Indicateur 9.1.1.2 98 %</p>	<p>90% 76% 99.94 %</p>	<p>Suivi précis et continu de la consommation des crédits d'interventions et d'investissement par rapport aux objectifs stratégiques définis et aux indicateurs de performance arrêtés,</p>	<p>Appui</p>	<p>16.542</p>
<p>maîtriser la masse salariale</p>	<p>Indicateur 9.1.1.3</p>	<p>99%</p>	<p>Maîtriser le développement de la masse salariale aux niveaux central et régional en:</p> <p>- Suivant le parcours de carrière du personnel et les besoins de programmation des concours externes pour le recrutement et des concours internes pour la promotion,</p> <p>- Vérifiant le contrôle de la masse salariale estimé au titre de l'année, en tenant compte des éléments suivants :</p> <p>* Le coût des nouvelles recrues (nouvelles affectations, transfert au ministère et rattachement au ministère) et des départs (retraite, transfert à d'autres ministères, mutation vers d'autres ministères, interruption définitive de travail ...),</p> <p>* Le coût de formation, de promotion, d'intégration et de nomination aux postes de fonction.</p> <p>* Augmentation de salaire potentielle</p>	<p>Appui</p>	

			ou anticipée, Ceci afin de contrôler le total des salaires estimés pour l'ensemble du ministère figurant dans le document de projet annuel de performance et de le comparer plus tard avec le total des salaires réels que le budget du ministère a supportés pour l'année.		
				Total	17.839

3) Dépenses de programme

3.1 : Budget-programme:

Les dépenses du programme pilotage et appui s'élèvent à 18559 millions de dinars, réparties comme suit:

Tableau n ° 7
Budget du programme "Pilotage et appui"
Selon la nature des dépenses
(crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations 2019	L.F 2020	Estimations 2021 (1)	Evolution	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunérations	22.747	6.697	3.375	-3.322	-49.60
Fonctionnement	1.660	1.614	1.711	97	6
Interventions	496	210	12.513	11.463	5.46
Investissements	257	1.280	1.080	-200	-15,625
Opérations financières	-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-	-
Total	25.160	9.801	17.839	8.038	82,012

* sans compter les ressources propres des établissements publics

(**) Les prévisions 2021 ont été ajustées suite à la déclinaison opérationnelle des programmes et la révision des activités a entraîné des virements de crédits entre les programmes.

Graphique n°2

Répartition du projet du budget du programme Pilotage et appui au titre de l'année 2021 selon la nature des dépenses

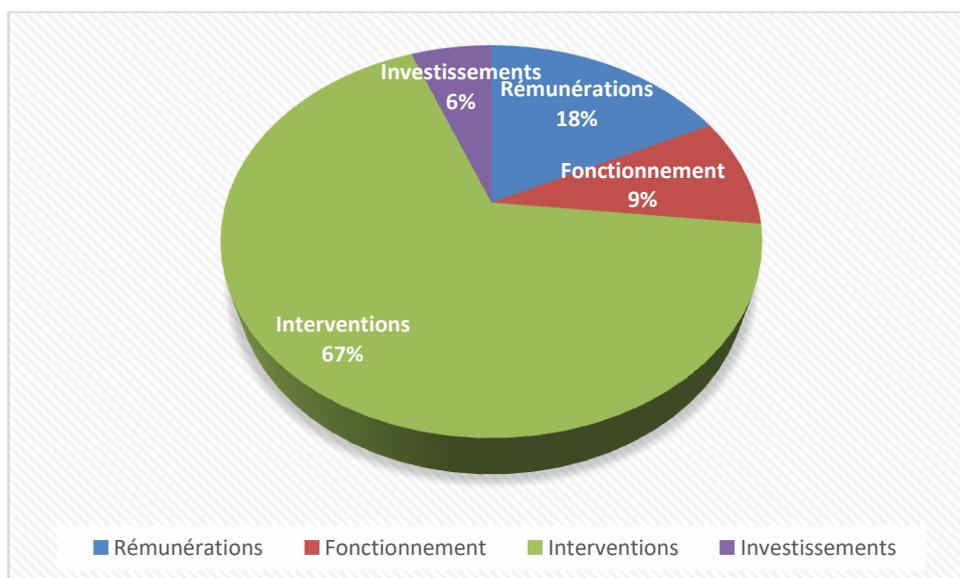


Tableau n° 8 :

Budget du programme Pilotage et appui

au titre de l'année 2021 selon la destination de la dépense « selon les sous-programmes et activités »

unité : mille dinars

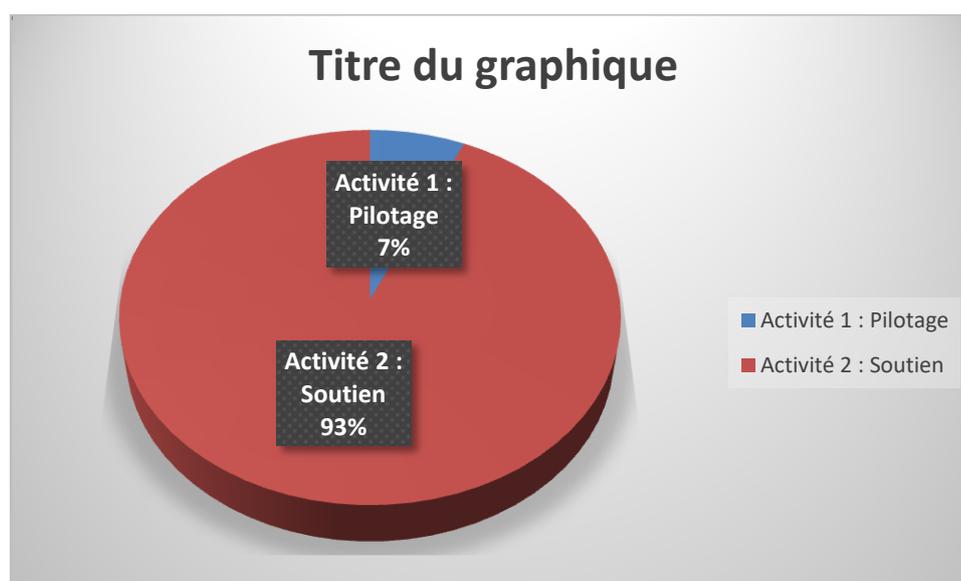
Libellé du sous-programme	Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Estimations 2021 (2)	Evolution 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme 1 Niveau central	Activités centrales					
Sous-programme 1 Pilotage et appui	Activité 1 : Pilotage	2.900	3.000	1.279	-1.703	-56.77%
	Activité 2 : Soutien	22.260	6.801	16.542	09.741	143.23 %

Total programme	25.160	9.801	17.839	8.038	82%
------------------------	---------------	--------------	---------------	--------------	------------

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Graphique n° 3

Répartition du budget du programme pour 2021 selon la destination de la dépense (selon sous-programmes et activités)



2 : Le cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023 pour le programme Pilotage et appui:

Tableau n° 9
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2022 du programme
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Loi des finances 2020	Estimations		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	7.708	7.231	22.747	6.697	3.374	3.425	3.964
Dépenses de fonctionnement	1.350	2.066	1.660	1.614	1.711	1.724	1.732
Dépenses	3.272	168	496	210	11.673	11.683	11.693

d'interventions							
Dépenses d'Investissements	375	181	257	1.280	1.080	1.130	1.180
Dépenses des opérations financières	-		-	-	-		
Reste des dépenses	-		-	-	-		
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	12.705	9.646	25.160	9.801	17.839	17.962	18.080
Total compte tenu des ressources propres des établissements	12.705	9.646	25.160	9.801	18.559	20.415	22.456

Annexes

1- Fiches indicateurs de performance du programme Développement religieux

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur ; 1.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : le pourcentage de monuments religieux pour mille habitants aux niveaux régional et national

Date de l'actualisation de l'indicateur : juillet 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme 1 (développement religieux)

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme régional 1 « Pilotage du programme développement religieux »

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : **objectif 1.1.1 Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux**

4- Définition de l'indicateur : Il s'agit d'un indicateur visant à autoriser la construction de mosquées et lieux de prière et d'approuver leur inscription en tant que monuments religieux sous la tutelle du ministère en vue de fournir des lieux de culte en nombre suffisant en adéquation avec l'évolution de la population dans chaque gouvernorat

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : centrales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de mosquées et de lieux de prière dans chaque gouvernorat au cours de l'année écoulée par rapport au nombre d'habitants du gouvernorat (d'après le recensement général de la population et de l'habitat de 2014, réalisé par l'Institut national des statistiques)

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de mosquées et de lieux de prière dans chaque gouvernorat au cours de l'année écoulée - nombre d'habitants du gouvernorat

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Système d'information pour le suivi de la performance, le rapport d'INS, tableaux statistiques.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les directions régionales des affaires religieuses- rapport d'INS

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : semestriel

7- Valeur cible de l'indicateur : 0.600 ‰ en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
le pourcentage de monuments religieux pour mille habitants aux niveaux régional et national	‰	0.518	0.534	0.555	0.558	0.600	0.650	0.700
Au niveau national								
Au niveau régional								
Tunis		0.311	0.318	0.325	0.325	0.400	0.450	0.500
Ariana		0.184	0.191	0.201	0.203	0.300	0.400	0.500
Manouba		0.147	0.154	0.161	0.161	0.200	0.300	0.400
Ben arous		0.432	0.445	0.453	0.453	0.470	0.490	0.500
Nabeul		0.415	0.423	0.438	0.440	0.450	0.480	0.500
Zaghouan		0.724	0.735	0.842	0.791	0.791	0.791	0.791
Bizerte		0.384	0.394	0.391	0.426	0.440	0.480	0.500
Béja		0.363	0.373	0.432	0.436	0.450	0.480	0.500
Jendouba		0.438	0.466	0.583	0.516	0.516	0.516	0.516
Le Kef		0.419	0.448	0.465	0.469	0.480	0.490	0.500
Seliana		0.578	0.601	0.610	0.614	0.614	0.614	0.614
Kairouan		0.630	0.643	0.679	0.659	0.659	0.659	0.659
Kasserine		0.488	0.508	0.528	0.543	0.543	0.543	0.543
Sidi bouzid		0.779	0.808	0.828	0.837	0.837	0.837	0.837
Sousse		0.283	0.295	0.309	0.311	0.390	0.400	0.500
Monastir		0.463	0.464	0.471	0.471	0.481	0.489	0.500
Mahdia		0.667	0.688	0.617	0.726	0.726	0.726	0.726
Sfax		1.305	1.351	1.417	1.421	1.124	1.124	1.124
Gabès		0.598	0.628	0.639	0.644	0.644	0.644	0.644
Gafasa		0.594	0.601	0.653	0.613	0.613	0.613	0.613

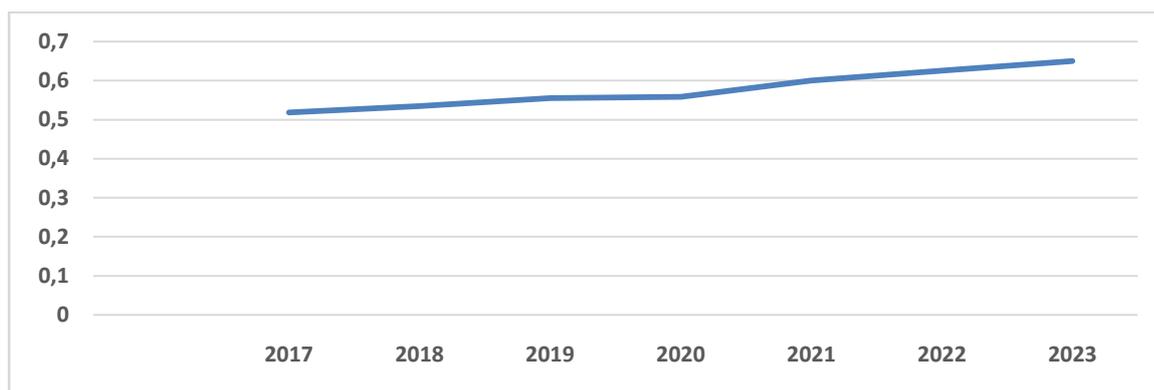
Tozeur		0.950	0.957	0.970	0.970	0.970	0.970	0.970
Kébili		0.424	0.439	0.445	0.445	0.465	0.485	0.500
Médenine		4.356	4.560	4.699	4.754	4.754	4.754	4.754
Tataouine		0.879	0.898	0.955	0.955	0.955	0.955	0.955

(*) Après approbation de la déclinaison opérationnelle, un nouvel indicateur a été ajouté, qui est le pourcentage de monuments religieux par mille habitants aux niveaux régional et national.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le pourcentage de monuments religieux par millier d'habitants au niveau national à la fin du mois d'août 2020 est de 0,558 (une mosquée ou un lieu de prière pour 2 000 habitants). On espère que l'année 2021 atteindra un montant de 0,600 pour mille et 0,650 pour mille en 2022, pour se rapprocher de la valeur de «une mosquée ou un lieu de prière pour mille habitants» en 2023.

Cependant, la valeur de l'indice n'a de signification que si nous calculons cet indicateur au niveau régional afin de pouvoir suivre les disparités régionales existantes dans certains gouvernorats et intervenir pour améliorer leurs conditions en leur donnant la priorité à l'autorisation de construction ou à leur inscription.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Il est impératif de donner la priorité à l'octroi de licences pour la construction ou l'inscription de mosquées et de mosquées dans les régions où le nombre de monuments religieux est faible et inférieur au niveau national par rapport à leur densité de population, dans le but de fournir des lieux de culte en nombre suffisant eu égard au développement de la population.

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
le pourcentage de monuments religieux par	0.700 en mille	0.700 en mille	- l'observation des gouvernorats où n'existent pas de monuments religieux en adéquation avec la densité de la	Tutelle des monuments religieux	22.751

millier d'habitants aux niveaux régional et national			population afin de faciliter aux habitants la pratique des rites religieux, et d'étudier la possibilité de leur donner la priorité en accordant des permis de construire ou en dénombant les mosquées et les lieux de prière dans ces zones et résoudre les problèmes fonciers y associés, le cas échéant.		
------------------------------------------------------	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

5- Limites de l'indicateur

C'est un indicateur qui prend en compte tous les groupes d'âge, même les nourrissons, ainsi que tous les groupes (musulmans et non musulmans).

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur ; 1.1.1.2

Intitulé de l'indicateur Le pourcentage de préservation du patrimoine religieux

Date de l'actualisation de l'indicateur : juillet 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme 1 (développement religieux)

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme régional 1 « Pilotage du programme développement religieux »

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : **objectif 1.1.1 Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux**

4- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à suivre avec précision et en permanence l'état général de construction des édifices des monuments religieux en adoptant des cartes d'évaluation qui déterminent l'état structurel général des monuments religieux et à intervenir dans les monuments religieux prioritaires (locaux ayant un besoin urgent d'aménagement, d'entretien ou d'ameublement, des bâtiments délabrés qui menacent de tomber et constituant une menace pour la sécurité des fidèles)

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : centrales au niveau du ministère

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de mosquées et lieux de prière prioritaires bénéficiant d'interventions d'entretien ou ceux programmés au cours de l'année d'interventions par rapport au nombre total de monuments religieux prioritaires

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de mosquées et lieux de prière prioritaires bénéficiant d'interventions d'entretien ou ceux programmés au cours de l'année d'interventions- nombre total de monuments religieux prioritaires

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Système d'information pour le suivi de la performance, système ADEB, tableaux statistiques, rapports et questionnaires

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les directions régionales des affaires religieuses-

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

7- Valeur cible de l'indicateur 25% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

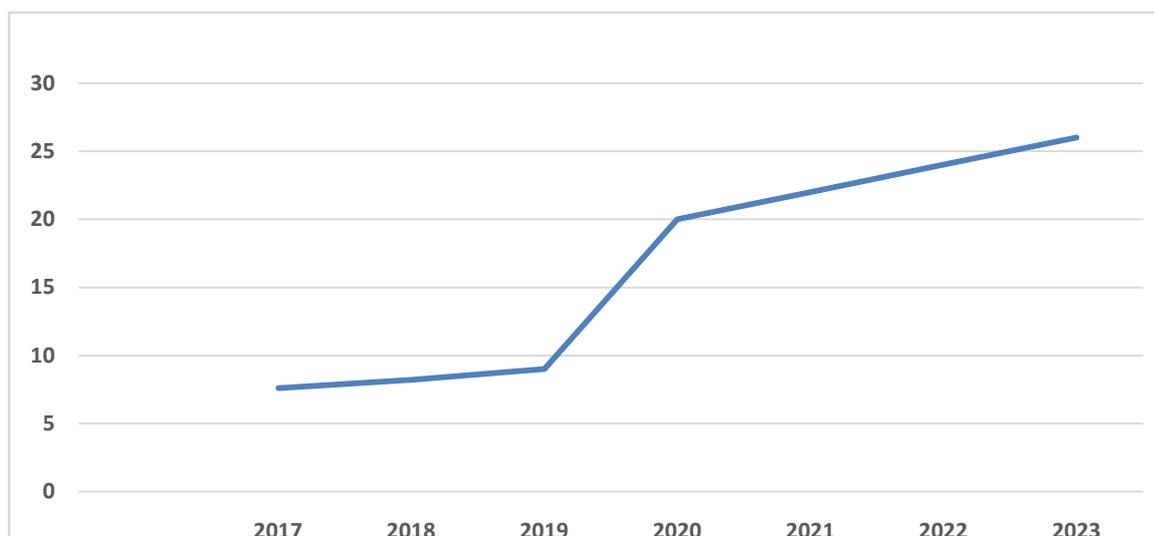
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le pourcentage de préservation du patrimoine religieux	%	7,60	8,20	9	20	22	24	25

(*) Après approbation de la déclinaison opérationnelle et revue du cadre de performance, l'intitulé de l'indicateur représenté par «le pourcentage de couverture des monuments religieux provenant des travaux d'entretien, de préparation et d'ameublement» a été changé en «pourcentage de préservation du patrimoine religieux. »Cependant, la base de calcul de l'indice n'a pas changé et est restée la même. Il est représenté dans l'approbation annuelle de la liste des monuments religieux prioritaires dont l'état nécessite une intervention rapide (un bâtiment menaçant de s'effondrer ou nécessitant une intervention urgente et rapide pour arrêter la détérioration de son état général de construction).

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le nombre total de mosquées et lieux de culte à la fin juillet 2020 est de 6129 monuments religieux (4.833 mosquées et 1.296 lieux de culte). Le ministère approuve annuellement une liste de monuments religieux prioritaires en référence à sa situation générale de construction et nécessitant une intervention rapide (un bâtiment menaçant de tomber constituant une menace pour la sécurité des fidèles ou nécessite une intervention urgente pour arrêter sa dégradation) d'une part et assurer l'efficacité des interventions et rationaliser la consommation des fonds d'autre part (adoption de fiches d'évaluation qui contrôlent le statut général de construction des monuments religieux).

Le nombre de monuments dans lesquels le ministère intervient en le meublant, l'entretenant et en l'aménageant est passé de 9% en 2019 à 20% en 2020, et l'on espère qu'il atteindra 22% en 2021 ; 24% en 2022 et 25% en 2023.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Le pourcentage de préservation du patrimoine religieux	25%	20%	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux doivent se poursuivre pour établir une liste des monuments religieux prioritaires dont l'état nécessite une intervention rapide et urgente pour arrêter la détérioration de leur état structurel en adoptant des cartes d'évaluation qui contrôlent l'état structurel général des monuments religieux, soigneusement remplies en coopération avec les directions régionales des affaires religieuses. - Suivi continu de la consommation des crédits transférés aux conseils régionaux afin d'évaluer les taux de réalisation et d'intervenir en cas de besoin pour surmonter les difficultés qui empêchent le lancement urgent de la mise en œuvre. 	Tutelle des monuments religieux	22.751

5- Limites de l'indicateur

C'est un indicateur qui ne prend pas en compte les montants des crédits alloués pour les interventions dans les monuments religieux

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur ; 1.1.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de résorption des postes vacants pour les monuments religieux

Date de l'actualisation de l'indicateur : juillet 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme 1 (développement religieux)

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme régional 1 « Pilotage du programme développement religieux »

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 1.1.1 Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux

4- Définition de l'indicateur : C'est une indication qui vise à protéger les lieux de culte et de toutes violations qui peuvent survenir par ceux qui cherchent à répandre les idées intégristes et ce en essayant de pourvoir autant que possible les postes vacants dans les mosquées et à assurer un suivi périodique de ces vacances. Compte tenu des allocations budgétaires limitées et compte tenu de la nécessité de pourvoir les postes vacants le plus tôt possible, il est toléré que les cadres de mosquées cumulent au plus deux ou trois fonctions.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : centrales au niveau du ministère

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1. Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre de postes vacants que le ministère a pu pourvoir au cours de l'année par rapport au nombre total de postes vacants dans les monuments religieux.
- 2. Unité de l'indicateur :** %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre de postes vacants que le ministère a pu pourvoir au cours de l'année - nombre total de postes vacants dans les monuments religieux.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Système d'information pour le suivi de la performance, tableaux, rapports et questionnaires

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les directions régionales des affaires religieuses-

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

7- Valeur cible de l'indicateur 9% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

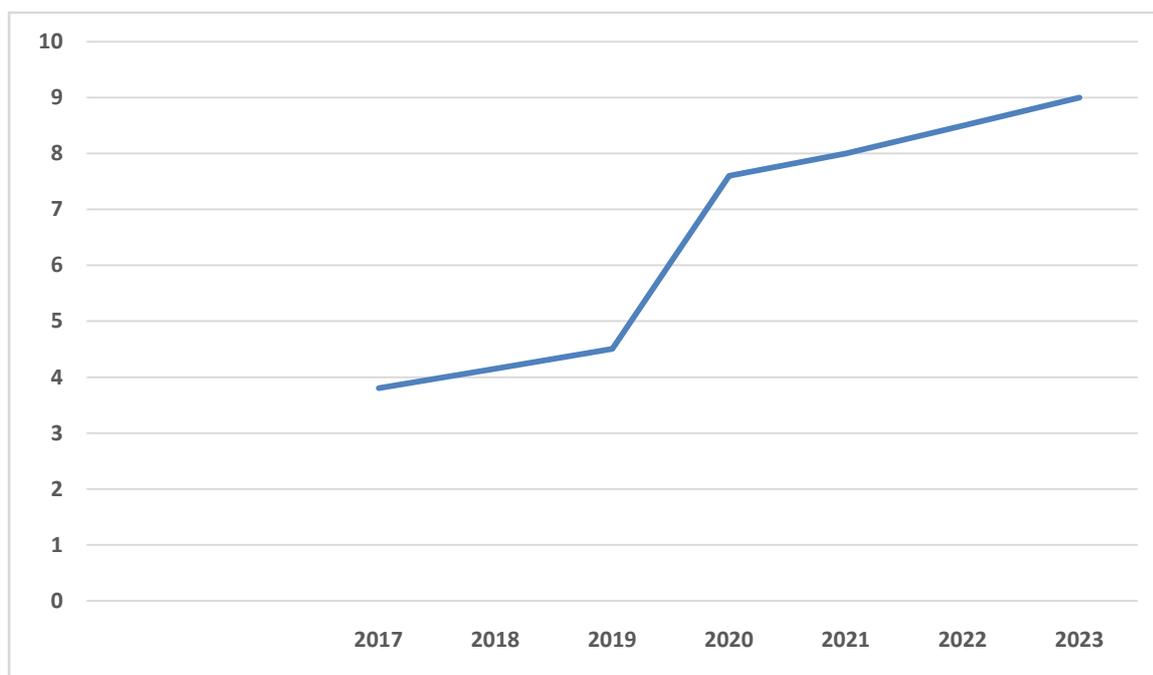
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de résorption de postes vacants pour les monuments religieux	%	3,80	4,15	4,50	7,60	8	8,5	9

(*) Après approbation de la déclinaison opérationnelle et revue du cadre de performance, on a ajouté un nouvel indicateur à savoir « Taux de résorption de postes vacants pour les monuments religieux »

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le pourcentage de postes vacants dans les sites religieux est passé de 3,80% en 2017 à 7,60% en 2020.

Attendu que le ministère est sur le point de pourvoir 250 postes vacants au cours de l'année 2020 et que 300 postes religieux ont été programmés dans le budget 2021 à cet effet, le taux de résorption des postes vacants est jugé faible, malgré le recours au cumul de fonctions, pour deux raisons principales. La première est l'augmentation du nombre de monuments religieux que l'État prend en charge, et la deuxième raison est le manque de dotations financières nécessaires pour les recrutements en raison de la situation difficile des finances publiques en Tunisie, aggravée par la crise économique mondiale et les effets négatifs de la nouvelle épidémie de virus Corona sur l'économie tunisienne. On espère que ce pourcentage atteindra 9% en 2023.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux de résorption de vacances pour les monuments religieux	9%	8%	- Suivi périodique des vacances dans les sites religieux en coordination avec les directions régionales. -Encourager les cadres des mosquées à cumuler plusieurs fonctions (au plus trois fonctions), et au cas où cela ne serait pas possible, de nouveaux cadres de mosquée leur seront attribués.	Tutelle des monuments religieux	22.751

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur ; 1.1.1.4

Intitulé de l'indicateur : Le taux de développement du nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes

Date de l'actualisation de l'indicateur : juillet 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme 1 (développement religieux)

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme régional 1 « Pilotage du programme développement religieux »

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : **objectif 1.1.1 Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux**

4- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui repose sur le principe d'égalité entre les femmes et les hommes et vise à fournir des espaces destinés aux femmes dans les mosquées et les lieux de prière en réponse à leurs besoins pour la pratique des rituels dans les monuments religieux (espaces de prière, espaces d'ablution, toilettes pour femmes).

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : au niveau central

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1. Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes pour l'année donnée par rapport à l'année précédente.

2. Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes au cours de l'année, le nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes au cours de l'année précédente.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Système d'information pour le suivi de la performance, fiche, tableaux statistiques, rapports et questionnaires

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les directions régionales des affaires religieuses-

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de l'année

7- Valeur cible de l'indicateur : 2% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le taux de développement du nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes	%	1,58	1,60	1,65	1,72	1,90	1,95	2,0

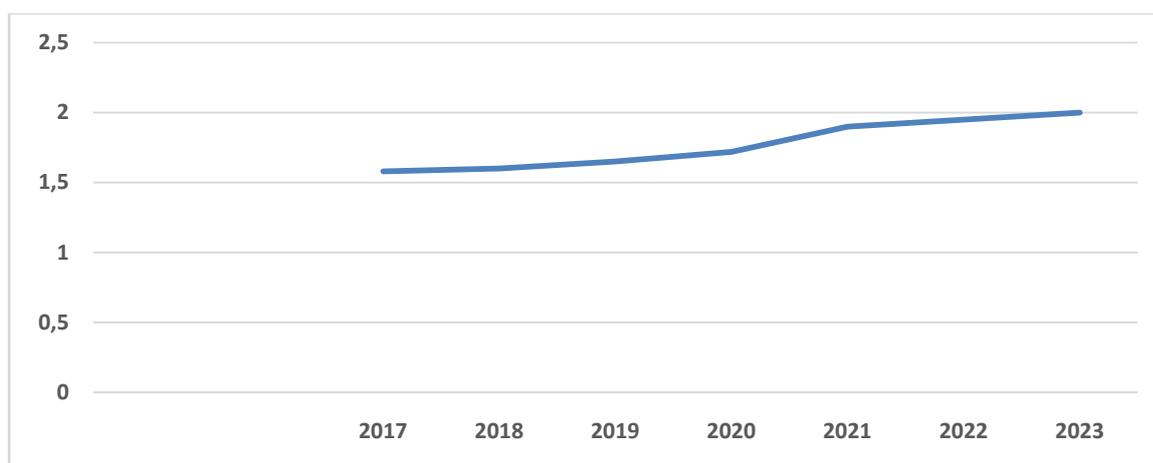
(*) Pour réduire les différences entre les hommes et les femmes et œuvrer pour parvenir à l'égalité et à l'égalité des chances entre eux lors de l'accomplissement de leurs rituels religieux, un nouvel indicateur a été ajouté, qui est le « taux de développement du nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes ». Dans ce contexte, les réalisations des années 2017-2019 ont été calculées et la valeur cible pour 2023 a été estimée

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le nombre total de mosquées et de lieux de prière est de 6099 monuments religieux à la fin de décembre 2019 dont seulement 4570 monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes (75% des monuments religieux contiennent des espaces réservés aux femmes).

Le taux de développement des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes a légèrement augmenté, passant de 1,58% en 2017 à 1,65% en 2019 en raison des allocations budgétaires limitées.

On espère que le nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes atteindra 4570 en l'an 2020, ce qui correspond à une augmentation de 1,90%, afin de faciliter la pratique et les rituels religieux dans les meilleures conditions et ainsi limiter les différences entre les femmes et les hommes.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Le taux de développement du nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes	2%	1.95%	- Établir une liste de monuments religieux qui ne contiennent pas d'espaces réservés aux femmes (espaces de prière, espace d'ablution/ toilettes). Offrir progressivement des espaces aux femmes dans les limites des crédits alloués dans le budget..	Tutelle des monuments religieux	22.751

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur ; 1.2.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution du nombre de leçons, conférences, dictées coraniques et autres activités dans les mosquées, espaces de prière et espaces publics consacrés à la sensibilisation et à l'orientation religieuse

Date de l'actualisation de l'indicateur : juillet 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme 1 (développement religieux)

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme régional « la gestion des affaires religieuses »

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : **objectif 1.2.2** Préserver la cohésion spirituelle de la société chez les femmes et les hommes

4- Définition de l'indicateur : Il s'agit d'un indicateur qui vise à suivre l'activité des cadres religieux dans les régions en surveillant le taux d'évolution du nombre de cours de religion dans les mosquées, les lieux de prière, les espaces publics, les conférences, les dictées coraniques, les séminaires, les forums, les journées d'étude et de formation, et d'autres activités consacrées à la sensibilisation et à l'orientation religieuse en Tunisie et à l'étranger (y compris l'orientation religieuse pendant la saison du Hajj) aux fins de consolider les principes de modération et de tolérance de la religion islamique parmi tous les citoyens et les éduquer et les sensibiliser, et diffuser une pensée religieuse éclairée pour résister à l'extrémisme, à l'intégrisme et au terrorisme.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : régionales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de cours de religion dans les mosquées, les lieux de prière et les espaces publics, des conférences, des dictées coraniques, des séminaires, des forums, des journées académiques et de formation, et d'autres activités consacrées à la sensibilisation

et à l'orientation religieuses dispensés par des prédicateurs, des imams, des inspecteurs et des enseignants religieux en Tunisie et à l'étranger pour l'année en cours par rapport à l'année précédente.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre total de cours de religion dans les mosquées, les lieux de prière, les espaces publics, les conférences, les dictées coraniques, les séminaires, les forums, les journées d'étude et de formation, et le reste des autres activités consacrées à la sensibilisation et à l'orientation religieuse en Tunisie et à l'étranger pour l'année concernée, le nombre total de cours de religion dans les mosquées, les lieux de prière, les espaces publics, les conférences, les dictées coraniques, les séminaires, les colloques, les journées d'étude et d'autres activités en Tunisie et à l'étranger pour l'année précédente

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Système d'information de suivi de la performance, tableaux, les rapports et les questionnaires.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : L'Institut Supérieur de la Charia en Tunisie et les administrations régionales des affaires religieuses.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

7- Valeur cible de l'indicateur : 4,80 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres de la mosquée

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

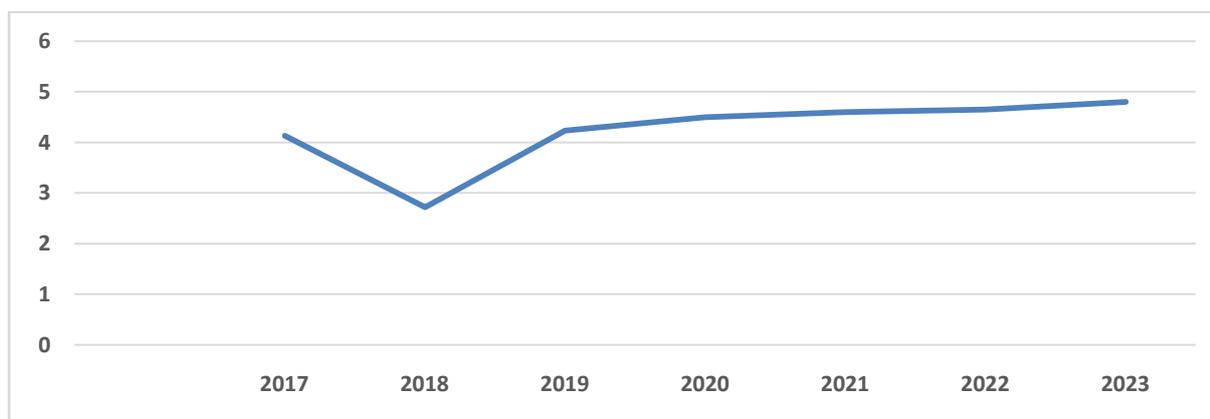
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'évolution du nombre de leçons, conférences, dictées coraniques et autres activités dans les mosquées, espaces de prière et espaces publics consacrés à la	%	4,13	2,72	4,23	4,50	4,60	4,65	4,80

sensibilisation et à l'orientation religieuses								
------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : le total des cours de religion, les conférences, les dictées coraniques, les séminaires, les forums, les journées d'étude et de formation, et les autres activités consacrées à la sensibilisation et à l'orientation religieuses dans les mosquées, les lieux de prière et les espaces publics (prisons, centres de rééducation, foyers pour personnes âgées ...) en Tunisie et à l'étranger, dispensées par les prédicateurs et les imams, enseignants religieux et inspecteurs des affaires religieuses a diminué en 2018 par rapport à 2017, puis a augmenté en 2019 avec un taux de croissance de 4,23%.

On espère que l'évolution positive se poursuivra en 2020, atteignant un taux de développement estimé à 4,50%. Cependant et compte tenu des nouvelles conditions résultant de la propagation du Coronavirus ont conduit à la fermeture des mosquées et lieux de prière, et donc à la suspension de toutes les leçons et conférences religieuses et de diverses activités dans les monuments religieux et les espaces publics et ce lors d'événements religieux tels que le mois du Ramadan et l'anniversaire du Saint Prophète ... et des jours réguliers (prédications du vendredi et leçons.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux d'évolution du nombre de	4,80	4,60	- Poursuite de l'intensification des cours de religion dans	Formation et diffusion de la	1.207

<p>leçons, de conférences, de dictées coraniques et d'autres activités dans les mosquées, espaces de prière et espaces publics consacrés à la sensibilisation et à l'orientation religieuses</p>			<p>les mosquées, les lieux de culte, les espaces publics, les conférences, les dictées coraniques, les séminaires, les colloques, les journées d'étude et de formation, et le reste des autres activités consacrées à la sensibilisation et à l'orientation religieuses en Tunisie et à l'étranger chaque année, avec une sélection rigoureuse des sujets, des professeurs et des conférenciers impliqués dans des séminaires scientifiques, des séminaires, des journées d'étude et des ateliers de réflexion organisés au profit des cadres des mosquées et prédicateurs aux niveaux central et régional. -Encouragement et promotion des publications.</p>	<p>production intellectuelle dans le domaine des sciences islamiques</p>	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------	--

5- Limites de l'indicateur

- C'est un indicateur quantitatif général qui ne prend pas en compte le contenu et les thèmes des cours dans les mosquées et les lieux de prière.
- Manque de prédicateurs et d'imams dotés de compétences scientifiques qui leur permettraient de donner des conférences et d'organiser des cours de religion dans les mosquées et les lieux de prière.
- La réticence de certaines personnes qualifiées à effectuer ces tâches.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur ; 1.2.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution du nombre des Kouttebs à l'échelle nationale

Date de l'actualisation de l'indicateur : juillet 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme 1 (développement religieux)

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : sous-programme régional « la gestion des affaires religieuses »

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Préserver la cohésion spirituelle de la société chez les femmes et les hommes

4- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à prendre soin de la petite enfance et à donner le droit à tous les enfants (garçons et filles) qui ne dépassent pas l'âge de six ans de toutes les délégations, le droit à une éducation confirmée basée sur une foi solide et des fondements moraux.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : régionales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de kouttebs au niveau national au titre de l'année concernée par rapport à l'année précédente.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de kouttebs au niveau national au titre de l'année concernée, le nombre de kouttebs au niveau national au titre de l'année précédente.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Système d'information de suivi de performance, les tableaux statistiques.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les directions régionales des affaires religieuses.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

7- Valeur cible de l'indicateur : 4,8 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres de la mosquée

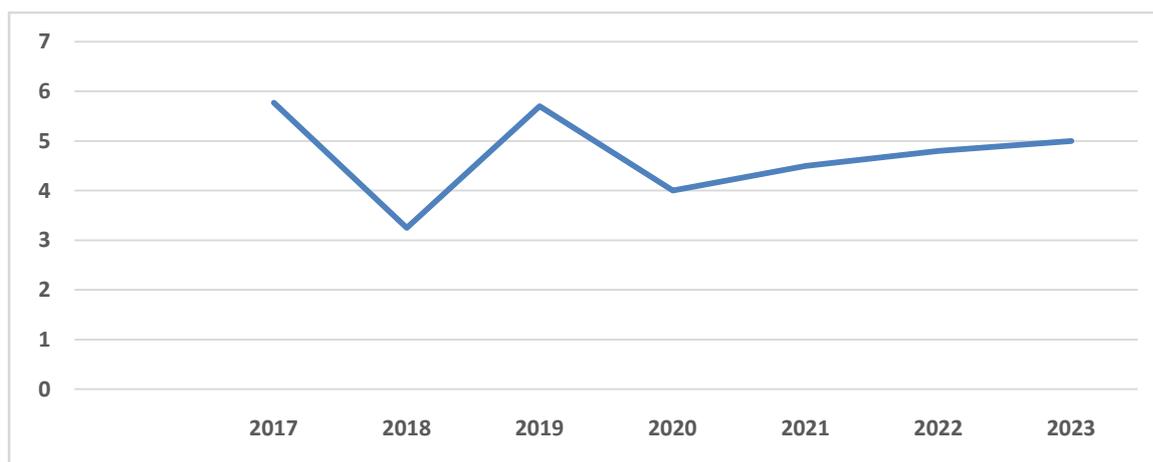
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'évolution du nombre des Kouttebs à l'échelle nationale	%	5,77	3,25	5,70	4	4.5	4.8	5.0

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le nombre total de kouttebs en 2017 était d'environ 1664. Le nombre de kouttebs a augmenté pour atteindre 1824 en 2019. On espère que le nombre de kouttebs augmentera en 2020 de 4% et de 4,80% en 2021, ce qui permettra à davantage d'enfants de moins de six ans de recevoir une éducation solide selon les enseignements authentiques de la religion islamique. Il est impératif de donner la priorité à l'octroi de licences de construction ou d'ouverture de kouttebs dans les régions où le taux de couverture est faible par rapport au nombre d'enfants et d'intervenir pour aménager les kouttebs non conformes au processus éducatif afin de les aménager et de les restaurer.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Taux d'évolution du nombre des Kouttebs à l'échelle nationale	5	4.5	<p>- Surveiller les écoles non conformes au processus éducatif afin de les aménager pour accueillir les enfants.</p> <p>-Donner la priorité à l'octroi de licences pour la construction ou l'ouverture de kouttebs dans les régions où le taux de couverture est faible par rapport au nombre d'enfants âgés de six ans afin de leur offrir la possibilité de recevoir une éducation solide conformément aux enseignements authentiques de la religion islamique</p> <p>- Promouvoir le Coran selon des méthodes éducatives modernes pour préparer les enfants au moment de l'entrée à l'école</p>	Mémorisation, récitation et interprétation du Saint Coran.	5.175

			primaire et leur offrir les meilleures chances de réussite. - Inspections intensifiées dans le cadre de la protection de la petite enfance dans le secteur scolaire. - Travailler à améliorer les performances des responsables des kouttebs, pour inculquer des valeurs islamiques tolérantes parmi les jeunes et à suivre le rythme des programmes éducatifs modernes.		
--	--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

5- Limites de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur général qui ne prend pas en compte de nombreux aspects, y compris les programmes adoptés dans l'éducation des jeunes enfants.

L'indicateur a une meilleure signification s'il est adopté au niveau régional pour suivre les régions où le taux de couverture en kouttebs est faible par rapport au nombre d'enfants de moins de six ans. C'est ce qui est prévu pour 2021.

1- Fiches indicateurs de performance du programme Pilotage et appui

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur ; 9.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Indicateur d'efficience du programme

Date de l'actualisation de l'indicateur : juillet 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme 9 (Pilotage et appui)

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : **objectif 9.1.1** assurer l'efficience du programme Pilotage et appui

4- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à suivre le budget du programme Pilotage et appui alloué aux salaires et aux dépenses de fonctionnement par rapport au budget total du ministère alloué aux salaires et aux dépenses de fonctionnement

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : direction administrative

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : La somme du budget total du programme Pilotage et appui alloué aux salaires et aux dépenses de fonctionnement rapporté au budget total du ministère alloué aux salaires et aux dépenses de fonctionnement.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le budget total du programme Pilotage et appui alloué aux salaires et frais de fonctionnement de l'année concernée, le budget total du ministère alloué aux salaires et aux frais de fonctionnement.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Tableaux de suivi extraits du système d'information "ADEB".

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : L'administration centrale

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur : 3 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Abdelkarim Ben Fefteh, le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

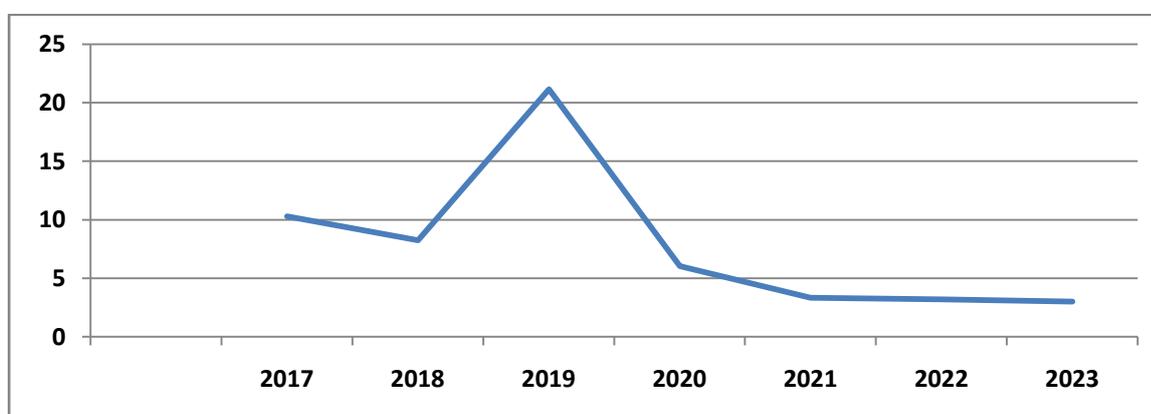
Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur d'efficacité du programme	%	10,29	8,25	21,14	6,03	3,33	3,20	3	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Il est à prévu que le volume des crédits pour le programme Pilotage et appui alloués aux salaires et aux dépenses de fonctionnement rapporté au budget total du ministère alloué aux salaires et aux dépenses de fonctionnement, diminuera à partir de l'année 2020, soit de 6,03%.

Le Ministère s'efforcera d'assurer une meilleure efficacité du programme Pilotage et appui en assurant la bonne utilisation des fonds liés aux salaires et aux dépenses de gestion et en rationalisant leur consommation.

On espère que les travaux se poursuivront pour limiter ce pourcentage dans une fourchette de 3 à 4% dans les années 2021-2022, suite à l'examen de la déclinaison opérationnelle du programme Pilotage et appui (à partir de 2021) en établissant un référentiels d'activités conduisant à la rationalisation des dépenses de rémunération.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur d'efficience du programme	3	3,33	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation optimale et réemploi des ressources humaines dans les différents services du ministère afin d'augmenter leurs performances et optimiser leur utilisation. - formation et recyclage pour leur permettre d'actualiser leurs savoirs et de se tenir au courant des évolutions des métiers afin d'élever le niveau de leur performance. - Fournir les équipements et les fournitures nécessaires aux différents services du ministère pour garantir un fonctionnement normal, accroître la performance et assurer l'équité et l'égalité des chances. - Assurer la tutelle des différents services du ministère et coordonner ses travaux afin d'augmenter la rentabilité et réaliser l'efficience et l'efficacité, - Assurer la bonne mise en œuvre des lois et des procédures administratives en vigueur pour assurer le respect des règles de bonne gouvernance représentées par l'intégrité et la transparence. 	Pilotage	1.249

5- Limites de l'indicateur

La question de la maîtrise des salaires reste l'un des problèmes les plus importants auxquels sont confrontées les finances publiques en Tunisie. D'où la nécessité de maîtriser le déficit budgétaire de l'État d'une part et freiner les demandes croissantes dans divers secteurs dues à la détérioration de la valeur du dinar et de l'inflation d'autre part.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur ; 9.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de consommation des crédits

Date de l'actualisation de l'indicateur : chaque 3 mois

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme 9 (Pilotage et appui)

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des crédits

4- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à suivre le rythme de consommation des crédits destinés à l'investissement et aux interventions afin d'atteindre les objectifs stratégiques à travers le décaissement des fonds alloués au niveau de chaque unité opérationnelle de chaque sous-programme.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : direction administrative, directions régionales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Pour calculer le taux de consommation des crédits, il est nécessaire de préconiser de calculer trois ratios, qui sont les suivants:

- Le taux de consommation des crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement: représenté par le total des crédits d'engagement par rapport aux crédits distribués au titre de crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement.

- taux de consommation des crédits de paiement pour dépenses d'investissement: représenté par le total des crédits mandatés par rapport aux crédits répartis au titre de crédits de paiement des dépenses d'investissement.

- taux de consommation des crédits pour les dépenses d'interventions : représenté par le total des crédits ordonnancés par rapport aux crédits répartis au titre de dépenses d'interventions.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : : Total des crédits d'engagement répartis et consommés au cours de l'année pour les dépenses d'investissement, total des crédits de paiement répartis et consommés au cours de l'année pour les dépenses d'investissement, total des crédits de paiement ordonnancés pour les dépenses d'interventions.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Tableaux de suivi des crédits extraits du système d'information "ADEB".

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : L'administration centrale

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur : 94% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Abdelkarim Ben Fefteh, le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de consommation des crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement	%	84,97	579,43	0,37	88	90	92	94
Taux de consommation des crédits de paiement pour les dépenses d'investissement		71,52	70,15	82,60	75	76	87	90
Taux de consommation des crédits pour les dépenses d'interventions		99,63	99,22	203,27	99,92	99,94	99,96	99,98

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

A. En ce qui concerne les dépenses d'investissement:

La consommation de crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement a enregistré une augmentation remarquable en 2018 par rapport à 2017, ce qui explique l'existence de crédits ouverts restants avant 2018. Le ministère cherche à augmenter encore le taux de consommation des crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement, pour atteindre 88% en 2020 et 94% en 2023.

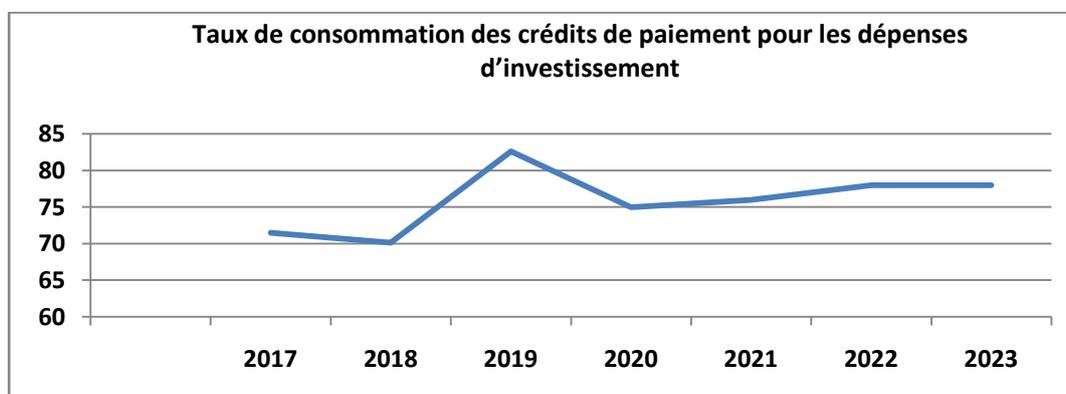
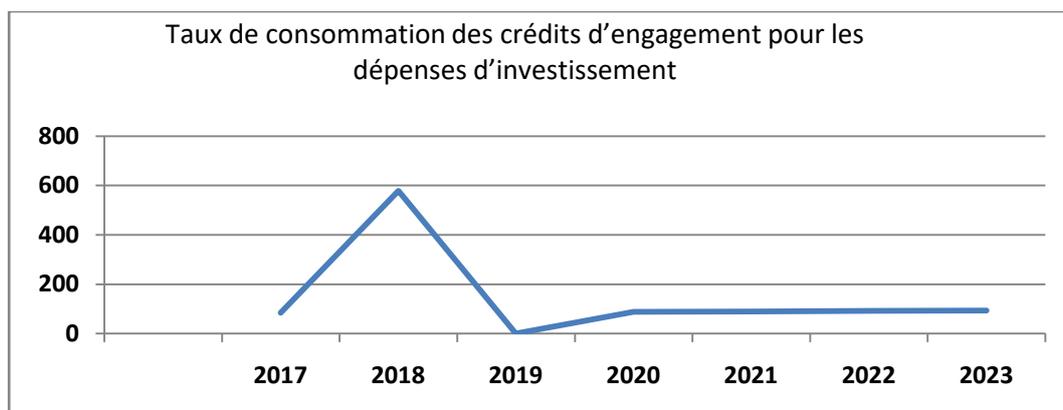
La consommation de crédits de paiement ouverts pour les dépenses d'investissement a également connu une augmentation remarquable au cours de la période 2017-2019, atteignant 82,60%. On espère que ce pourcentage continuera de s'améliorer et atteindra 90% en 2023.

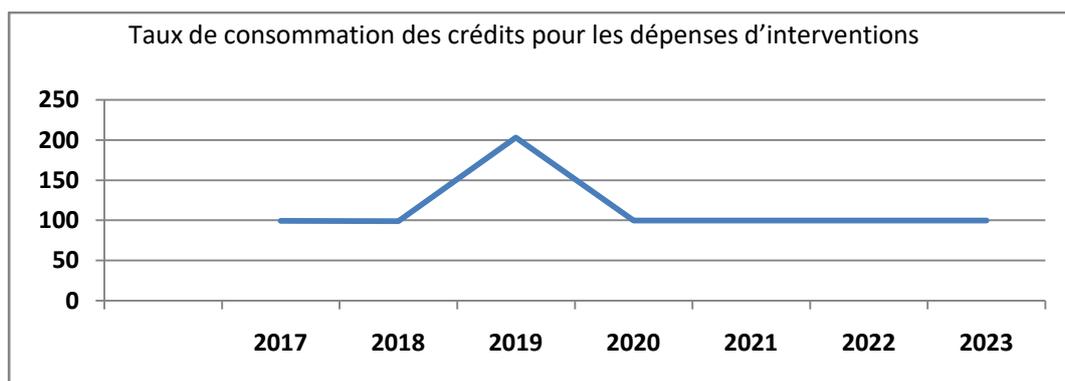
B. Pour les dépenses d'interventions:

Le taux de consommation des crédits pour les dépenses d'interventions a connu une augmentation remarquable au cours de l'année 2019, atteignant un taux de 203,27%, ce qui explique l'augmentation des transferts de fonds au profit des dépenses d'interventions au niveau du programme.

Le Ministère s'emploie à améliorer encore ce pourcentage en portant sa valeur à 99,98% d'ici 2023, en poursuivant le suivi de la consommation des crédits alloués à chaque activité au niveau de chaque unité opérationnelle de chaque sous-programme.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur





4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Taux de consommation des crédits			Suivi précis et continu des rythmes de consommation des crédits inscrits au titre d'interventions et d'investissement par rapport aux objectifs stratégiques définis et aux indicateurs de performance fixés.	Appui	17.310
Taux de consommation des crédits d'engagement pour les dépenses d'investissement	94	90			
Taux de consommation des crédits de paiement pour les dépenses d'investissement	78	76			
Taux de consommation des crédits pour les dépenses d'interventions	99,98	99,94			

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur ; 9.1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de maîtrise de la masse salariale

Date de l'actualisation de l'indicateur : chaque trimestre : juillet 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme 9 (Pilotage et appui)

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : maîtriser la masse salariale

4- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à mieux contrôler les estimations de la masse salariale, notamment au vu de l'augmentation continue de sa masse au niveau budgétaire

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : direction administrative

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : il s'agit de rapporter la valeur de la masse salariale totale estimée pour l'ensemble du ministère et définie dans le document du projet annuel de performance à la valeur réelle de la masse salariale totale que le budget du ministère a supportée au titre de l'année.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : La liste des nouvelles recrues, la liste des agents mutés, la liste des agents détachés auprès du ministère, la liste des départs à la retraite, la liste des mutations auprès d'autres ministères, la liste des agents détachés à d'autres ministères, la liste des agents mis en disponibilité et la liste des agents qui ont été définitivement exclus du travail, les promotions et les nominations dans les postes de fonction.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Services centraux, tableaux de suivi des crédits extraits du système d'information "ADEB", tableaux de suivi extraits du système d'information "INSAF".

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : L'administration centrale

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur : 98 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Abdelkarim Ben Fefteh, le directeur général des services communs

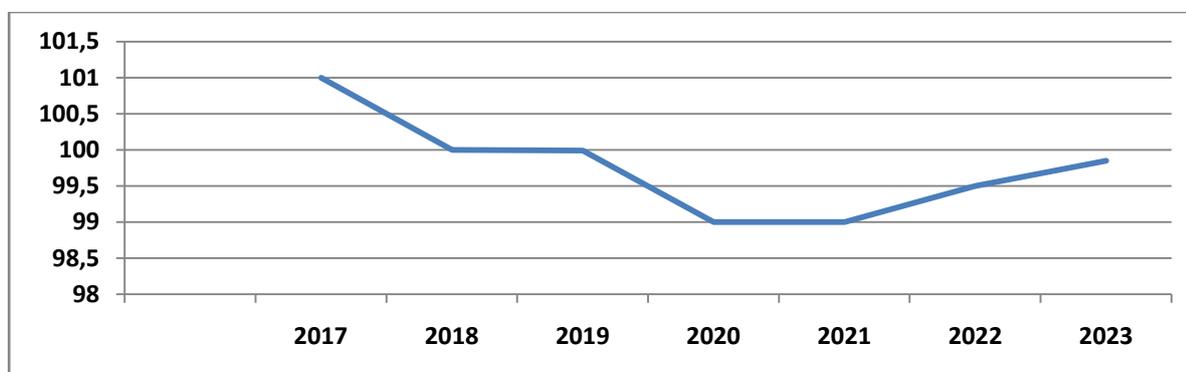
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de maîtrise de la masse salariale	%	101	100	99,99	99	99	99,50	99,85

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le taux de maîtrise de la masse salariale est jugé acceptable entre la période 2017-2019, ce qui explique la capacité du ministère à contrôler la masse salariale par sa bonne appréciation de tous les facteurs qui affectent son évolution (les effets des augmentations salariales au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours, échelonnement, promotion dans le grade, intégration et nomination dans les postes fonctionnels, etc.). Le ministère s'efforce d'améliorer encore ce pourcentage en réduisant sa valeur pour atteindre 99,85% d'ici 2023, avec un examen plus attentif de tous les facteurs qui affectent la maîtrise de la masse salariale pour l'année.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux de maîtrise de la masse salariale	99.85	99	<p>-la maîtrise de l'évolution de la masse salariale aux niveaux central et régional en:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivant le parcours professionnel du personnel et bonne appréciation des besoins pour la programmation des concours externes pour le recrutement et des concours internes pour la promotion. - auditant la masse salaire prévue au titre de l'année, en tenant compte des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> * Le coût des nouvelles recrues (nouvelles affectations, mutation au ministère et détachement au ministère) et des départs (retraite, mutation à d'autres ministères, détachement auprès d'autres ministères, non disponibilité, interruption définitive de travail ...), * Le coût de la formation, de la promotion, de l'intégration et de nomination aux postes de fonction * Augmentation de salaire potentielle ou anticipée, <p>Et ce afin de contrôler la masse totale des salaires</p>	Appui	17.310

			estimés pour l'ensemble du ministère et incluse dans le document de projet annuel de performance et de le comparer ultérieurement avec la masse des salaires réellement supporté par le budget du ministère au titre de l'année.		
--	--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

5- Limites de l'indicateur

La question de la maîtrise des salaires reste l'un des problèmes les plus importants auxquels sont confrontées les finances publiques en Tunisie. D'où la nécessité de maîtriser le déficit budgétaire de l'État d'une part et freiner les demandes croissantes dans divers secteurs dues à la détérioration de la valeur du dinar et de l'inflation d'autre part.